

REPUBLIQUE GABONAISE



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE EDUCATION NATIONALE ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2015

AVANT-PROPOS

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION EDUCATION NATIONALE ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL</u>	5
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PERIMETRE DE LA MISSION	6
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	6
PRINCIPALES REFORMES	6
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	8
RECAPITULATION DES CREDITS	21
<u>PROGRAMME ENSEIGNEMENT PRE-PRIMAIRE ET PRIMAIRE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</u>	
PRESENTATION DU PROGRAMME	24
PERIMETRE DU PROGRAMME	24
PRESENTATION DES ACTIONS	24
CADRAGE STRATEGIQUE	26
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	26
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	27
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	37
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	38
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	39
DEPENSES DE PERSONNEL	39
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	41
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42
<u>PROGRAMME: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</u>	45
PRESENTATION DU PROGRAMME	46
PERIMETRE DU PROGRAMME	46
PRESENTATION DES ACTIONS	46
CADRAGE STRATEGIQUE	48
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	48
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	49
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	56
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	56
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	57
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	58
DEPENSES DE PERSONNEL	58
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	59
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61
<u>PROGRAMME : ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL</u>	63
PRESENTATION DU PROGRAMME	64
PERIMETRE DU PROGRAMME	64
PRESENTATION DES ACTIONS	64

CADRAGE STRATEGIQUE	66
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	66
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	74
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	74
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	74
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	76
DEPENSES DE PERSONNEL	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	78
DEPENSES DE TRANSFERTS	80
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	81
AUTRES DEPENSES	86
PROGRAMME SOUTIEN ET PILOTAGE	87
PRESENTATION DU PROGRAMME	88
PERIMETRE DU PROGRAMME	88
PRESENTATION DES ACTIONS	88
CADRAGE STRATEGIQUE	90
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	90
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	100
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	100
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	100
DEPENSES DE PERSONNEL	102
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	103
DEPENSES DE TRANSFERTS	104
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	105
AUTRES DEPENSES	108

MISSION 11 : EDUCATION NATIONALE ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

NOM DU MINISTRE : **Ida RETENO ASSONOUET**

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « Education Nationale, Enseignement Technique et Professionnel » a pour finalité d'organiser, d'animer et de contrôler l'éducation et la formation dans l'enseignement général, technique et professionnel.

Cette mission englobe ainsi :

- l'enseignement préscolaire ou pré primaire qui concerne la population éducative dont la tranche d'âge varie entre trois (3) et cinq (5) ans ;
- l'enseignement primaire qui prend en compte la population éducative dont l'âge doit varier en moyenne entre six (6) et douze ans (12) ans ;
- l'enseignement secondaire général dans les collèges et les lycées qui s'adresse à la tranche d'âge de 12 à 18 ans et qui s'étend sur une période de 7 ans repartis en deux cycles ;
- l'enseignement Technique et professionnel est assuré dans les lycées techniques en vue de l'appropriation, par les apprenants, des connaissances et compétences donnant droit au certificat d'aptitudes professionnelles (CAP), au brevet de technicien ou d'études professionnelles (BEP), au baccalauréat technologique ou au baccalauréat professionnel. Ces différents diplômes doivent permettre l'insertion professionnelle de leurs titulaires, l'auto-emploi ou la poursuite des études supérieures ;

Outre le programme « pilotage et soutien des politiques d'éducation » qui comprend les aspects d'états généraux et transversaux du ministère de l'Education Nationale, la mission « Education Nationale, Enseignement Technique Professionnel » comprend trois autres programmes :

- Programme Enseignement pré-primaire et primaire ;
- Programme Enseignement secondaire ;
- Programme Enseignement technique et professionnel.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principes fondamentaux et les missions de l'Education, de la formation et de la recherche sont régis notamment par la loi N°21/2011 portant orientation générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche du 14 Février 2012.

Cette loi :

- définit les principes fondamentaux, les missions et l'organisation académique de l'éducation, de la formation et de la recherche ;
- fixe les modalités et les conditions d'exercice du métier d'enseignant, de formateur et de chercheur en République Gabonaise, ainsi que d'autres personnels des secteurs éducation, formation et recherche ;
- fixe le cadrage général des curricula, des offres de formation, des calendriers et rythmes scolaires et académiques, des orientations et la prise en charge sociale des apprenants ;
- établit le cadrage général des garanties de l'Assurance Qualité en matière d'enseignement, de formation et de recherche, ainsi que celui des partenariats public/privé.

Cette loi rappelle que l'éducation et la formation au Gabon sont obligatoires. Ainsi, l'accès à l'éducation et à la formation est assuré à tout jeune, gabonais ou étranger résident au Gabon, âgé de 3 à 16 ans.

PRINCIPALES REFORMES

Les Etats généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation formation – emploi organisés en 2010 ont permis de mettre en exergue les maux qui minent le secteur éducation et formation au Gabon.

L'on retient principalement que malgré un fort taux de scolarisation, le système éducatif est caractérisé par :

- une forte déperdition scolaire, seuls 8% des scolarisés arrivant avec succès au bac ;
- une inadéquation par rapport aux besoins de l'économie ;

- Une absence de structures de formation professionnelle à quelque niveau que ce soit, qu'il s'agisse de former des ouvriers, des employés, des techniciens, des techniciens supérieurs ou des ingénieurs et un faible taux de scolarisation dans l'enseignement technique et professionnel de l'ordre de 8% .

Fort de ce constat et conformément au Plan Sectoriel Gabon Emergent, volet " Renforcement du capital humain", il s'agit de faire du système d'éducation et de formation, initiale et continue, un outil de développement de qualité, moderne et démocratisé, visant à l'élévation au niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation, et qui forme à des métiers répondant au besoin de l'économie.

L'objectif global, à l'horizon 2016, est de structurer le système scolaire afin de proposer une éducation à tous les enfants gabonais et de les amener à acquérir une qualification qui facilitera leur insertion sociale et professionnelle.

Pour réaliser cette ambition, il convient d'améliorer la gouvernance, l'offre de formation, l'accès et la qualité de l'enseignement technique et professionnel.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIFS RATTACHES AU PROGRAMME ENSEIGNEMENT PRE-PRIMAIRE ET PRIMAIRE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1: Généraliser en milieu urbain, principalement dans les chefs lieux de provinces et de départements, d'ici à fin 2017, un pré-primaire de qualité.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Construction de quatorze (14) écoles pour le pré-primaire dont six (6) à Libreville, soit une école dans chaque arrondissement, une (1) à Franceville, une (1) à Lambaréné, une (1) à Mouila, une (1) à Tchibanga, une (1) à Makokou, une (1) à Koula-Moutou, une (1) à Port-Gentil et une (1) à Oyem.
- Equipement de 14 nouveaux établissements du pré-primaire avec : 42 chaises et 42 bureaux pour enseignants, 252 tables, et 1470 chaises pour enfants, 42 meubles de rangement, 126 bancs de regroupement, 42 tableaux noirs, 42 tableaux d'affichage.

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible (absolu/cumulé)	Cible Echéance pluriannuelle (cumulé) 2017
Nombre d'écoles pré-primaires construites en milieu urbain	école	0	4	0	14	28	75
Nombre de nouvelles salles de classes ouvertes au pré-primaire	école	0	0	0	42	84	141
Nombre de chaises et bureaux pour enseignants	Chaise/Bureau	0	0	0	84	166	282
Nombre de tables pour enfants	Table enfant	0	0	0	252	554	1350
Nombre de chaises pour enfants	chaise enfant	0	0	0	1470	2940	7875
Nombre de bancs de regroupement	Banc de regroupement	0	0	0	226	252	675
Nombre de meubles de rangement	Meuble de rangement	0	0	0	42	84	141
Nombre de tableaux noirs	Tableau noir	0	0	0	42	84	141
Nombre de tableaux d'affichage	tableau d'affichage	0	0	0	42	84	141
Taux d'accroissement de nouvelles écoles en milieu urbain	classe	0%	0%	0%	6,33%	12,66 %	33, 93 %

Source des données : La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal, La Direction Générale du Patrimoine et des Equipements et l'ANGT.

Précisions méthodologiques :

Taux d'accroissement de nouvelles écoles en milieu urbain : le nombre de nouvelles écoles effectivement à construire rapporté au total des écoles prévues aux Etats généraux (221 écoles à l'horizon 2020) x 100

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Recensement de la population scolarisable au pré-primaire.
- Mise en place d'une campagne de sensibilisation à l'endroit des parents d'élèves sur la nécessité de faire passer, au préalable, les enfants par le pré primaire avant d'aborder le primaire.
- Mise en œuvre d'un programme de construction et d'équipement des écoles pré primaires, circonscription scolaire par circonscription scolaire et province par province.
- Formalisation des relations entre la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN), la Direction Générale du Patrimoine et des équipements (DGPE) et l'ANGT.
- Instauration d'un système d'échange régulier d'informations avec les Directions d'Académies Provinciales (DAP), les Circonscriptions Scolaires (CS) et les Bases pédagogiques (BP) sur l'avancée des projets de construction, de rénovation des écoles ou d'équipements.

- Création d'un fichier des encours des projets d'investissement et un autre relatif au patrimoine de l'Education Nationale.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

La Direction Générale du Patrimoine et des Equipements (DGPE) apporte son expertise et ses conseils, assure l'ingénierie de l'opération et suit les travaux.

L'Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT) remplit son rôle de maître d'ouvrage délégué et gère les prestations mis à sa disposition.

OBJECTIF N° 4 : Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans toutes les écoles publiques, privées confessionnelles et privées laïques.

Objectif rattaché à l'Action n°1: Acquisition des connaissances et des compétences et certification.

Objectif rattaché à l'Action n°4 : Formation des enseignants du Pré-primaire et du Primaire.

Objectif rattaché à l'Action n°3: Scolarisation des enfants handicapés et en difficultés scolaires.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Enrichissement de six (6) curricula (maths, éveil, Français) en grande section et en moyenne section du pré-primaire selon l'approche par les compétences de base et les nouvelles finalités éducatives;
- Ecriture finie et élaboration de dix (10) curricula (d'Anglais, de sciences, TICE, et éveil à la citoyenneté) du primaire.
- Formation continue de quatre mille cinq cents (4500) enseignants du pré-primaire et huit mille trois cent cinquante cinq (8355) du primaire aux nouveaux curricula.
- Extension de 12 classes supplémentaires de remédiation dont une (1) dans la commune d'AKANDA, une (1) à Mindoubé (Libreville), une (1) à Gros Bouquet (Libreville), une (1) à Ntoum, une (1) à Franceville, une (1) à Lambaréné, une (1) Mouila, une (1) à Tchibanga, une (1) à Makokou, une (1) à Koula-Moutou, une (1) à Gamba, une (1) à Oyem.
- Formation de 24 enseignants aux stratégies de remédiation.
- Recrutement d'une orthophoniste pour prévenir, évaluer et traiter les troubles de la communication orale et écrite dès le jeune âge.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de curricula dans le pré primaire enrichis des apports des expériences pilotes	curricula	0	9	3	6	9	12
Nombre d'enseignants formés au pré-primaire	enseignant	0	0	0	4500	1000 (absolu)	1500 (absolu)
Nombre de nouveaux curricula élaborés au primaire	curricula	0	30	0	10	20	30
Nombre d'enseignants formés au primaire	enseignant	0	0	0	8355	300 (absolu)	300
Nombre de Classes de remédiation au primaire	classe	5	5	5	12	24	36
Nombre d'élèves en difficultés scolaire au primaire	élèves	87	99	99	360	720	1080
Nombre d'orthophoniste	Orthophoniste	0	0	0	1	3	9

Source des données : Inspection Générale des Services ; Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN) ; Institut Pédagogique Nationale (IPN) ; Directions d'Académie Provinciale (DAP), Circonscriptions scolaires (CS).

Précisions méthodologiques :

Dénombrement des curricula, enseignants formés, classes de remédiation et élèves en difficultés scolaires

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Curricula et formation

- Révision et renforcement des curricula de mathématiques, de français et d'éveil
- Mise en place d'un cadre de concertation réunissant l'Inspection Générale, l'IPN et la Direction de l'Enseignement normal pour faire évoluer les curricula.
- Intensification des visites d'inspection dans les écoles (Inspection Générale, Direction de l'Enseignement pré-primaire, Direction de l'Enseignement Primaire, Direction de l'Académie provinciale, Chef de circonscription scolaire), notamment avec l'élaboration d'un programme de visites coordonnées surtout en milieu rural.
- Exploitation des évaluations pédagogiques pour en tirer des enseignements d'amélioration et développement des journées d'animation pédagogique.
- Intensification du processus de supervision clinico-pédagogique et d'accompagnement de proximité des enseignants.
- Formation des formateurs à l'anglais.
- Mise en place d'un module de formation à l'anglais à l'école normale des institutrices (ENI).
- Conception d'un curriculum d'anglais pour chaque niveau d'études du pré primaire et du primaire.
- Incitation à l'expression orale et écrite en développant la pratique des exposés et de la lecture d'ouvrages littéraires pour tous les apprenants.
- Formation des formateurs et formation des enseignants.
- Mise en place des laboratoires et aménagements d'espaces réservés à la manipulation de quelques objets technologiques scientifiques.

Classes de médiation et orthophonistes

- Repérer les enfants en difficultés scolaires.
- Tournée des éducateurs spécialisés et des assistantes de communication sociale dans les classes (pré-primaire).
- Entretien entre les éducateurs spécialisés, les assistantes de communication sociale et les enseignants.
- Etablir un répertoire d'enfants présentant des troubles de la communication.
- Mise en place d'une cellule d'orientation.
- Sensibilisation des enseignants.
- Sensibilisation des parents.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'Institut Pédagogique Nationale (IPN) apporte son expertise dans l'élaboration des curricula ; MULTIPRESS intervient pour l'impression des curricula.

La Direction de l'enseignement pré-primaire met en contribution les éducateurs spécialisés.

OBJECTIF N° 6 : D'ici à fin 2017, mettre en place un dispositif de suivi des apprenants tout au long de leur scolarité.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 1 Remise du livret scolaire à 100% des élèves du pré-primaire et du primaire de la province de l'Estuaire.
- 2 Attribution d'un code d'identification à chaque apprenant de la province de l'Estuaire.
- 3 Dotation des dix (10) Directions d'Académie, des vingt quatre (24) Circonscriptions Scolaires et des seize (16) Bases Pédagogiques de l'outil informatique et d'un moyen de communication fiable.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Préviation PAP	2014 Préviation Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible (cumulé)	Cible Echéance pluriannuelle (cumulé)
Pourcentage d'élèves disposant d'un livret scolaire au pré-primaire	%	0	0%	0%	35%	60%	100%
Pourcentage d'élèves disposant d'un livret scolaire au primaire	%	0	0	0	46%	80%	100%
Pourcentage d'élèves disposant d'un code d'identification au pré-primaire	%	0	0%	0%	35%	60%	100%
Pourcentage d'élèves disposant d'un code d'identification au primaire	%	0	0	0	46%	60%	100%
Nombre de Classes de remédiation au primaire	classe	5	5	5	17	29	41
Nombre d'orthophoniste	orthophoniste	0	0	0	1	2	9
Nombre d'élèves en difficulté repérés et signalés pris en charge dans les classes de remédiation	élève	87	99	99	459	819	1179

Source des données :

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN) fournit les données statistiques ; la Direction du Registre Nationale des Personnels et des Apprenants (DRNPA) et la Direction Centrale des Systèmes Informatiques(DCSI) apportent leur expertise dans la conception du logiciel et l'immatriculation des apprenants.

Précisions méthodologiques

Le pourcentage d'élèves devant bénéficier d'un livret scolaire au pré-primaire et au primaire est calculé sur le nombre total d'élèves (nombre d'élèves devant bénéficier d'un livret scolaire dans la province de l'Estuaire / nombre total des élèves de neuf provinces X 100).

Le Nombre d'élèves en difficulté correspond au nombre d'élèves repérés et signalé qui sont pris en charge dans les classes de remédiation. (5 classes jusqu'en 2014, 17 classes en 2015 dont 12 nouvelles classes permettant d'accueillir 360 élèves supplémentaires, soit au total 459 élèves).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mise en place d'une équipe de travail réunissant la Direction générale de l'Enseignement Scolaire et Normal et la Direction Générale des statistiques, de la planification et de la prospective pour la conception des codes d'identification.
- Acquisition et installation, avec le concours de l'ANINF, d'une application à la Direction Générale des statistiques, de la planification et de la prospective et déploiement de cette dernière dans les 9 académies provinciales.
- Conception et supervision de la production des livrets scolaires pour l'ensemble des établissements du pré primaire et du primaire et de leur acheminement en province.
- Délivrance en 2015 du livret aux élèves des établissements publics de la Province de l'Estuaire
- Organisation des ateliers de sensibilisation et de formation à l'endroit des chefs d'établissements et les encadreurs pédagogiques à l'importance du bon remplissage des livrets scolaires.
- Elaboration d'un bilan de fin d'année sur l'introduction du livret scolaire.
- Introduction du livret scolaire dans le pré primaire et le primaire.
- Formation de tous les enseignants à l'utilisation correcte du livret scolaire.
- Contrôle du remplissage des livrets scolaires.
- Exploitation effective des livrets scolaires pour la prise de décisions relatives à l'évolution de la scolarité de chaque apprenant.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'Inspection Générale des Services apporte son expertise et conseil, dans la validation des propositions.

L'Institut Pédagogique National apporte son expertise dans la conception.

La Direction du Registre Nationale des Personnels et des Apprenants (DRNPA) contribue à la conception du logiciel à l'immatriculation de chaque apprenant et la Direction Centrale des Systèmes. Informatiques(DCSI) à l'installation du réseau et des outils informatiques.

La Direction de l'Enseignement pré primaire (DEPP) met en contribution les éducateurs spécialisés, les

circonscriptions scolaires.

La Direction Générale de l'enseignement coordonne les activités des trois directions (Pré primaire, Primaire et Secondaire).

OBJECTIFS RATTACHES AU PROGRAMME ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

OBJECTIF N°2 : Réduire le nombre moyen d'élèves par classe dans l'ensemble du pays en vue d'un ratio de 35 élèves, faciliter l'accès de tous, y compris les enfants handicapés, et leur donner, d'ici à fin 2017, les moyens d'achever le cycle complet du secondaire.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique ;
- Qualité de service rendu aux usagers ;
- Efficience de l'Administration.

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Construction de 6 établissements ;
- Résultat annuel attendu 2 : Obtention d'un ratio de 50 élèves par classe ;
- Résultat annuel attendu 3 : Equipement des établissements de 1500 tables- bancs ;
- Résultat annuel attendu 4 : Orientation de 33% des élèves de l'enseignement général vers l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Indicateurs

Intitulé (cumul)	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (cumul)
Nombre d'établissements construits	Etablissement	-	-	-	6	12	18
Tables bancs des établissements construits	Table banc	-	-	-	1500	3000	4500
Chaises (Enseignant) des établissements construits	Chaise	-	-	-	360	720	1080
bureaux (Enseignant) des établissements construits	Bureau	-	-	-	132	264	396
Tableaux noirs des établissements construits	Tableau noir	-	-	-	60	120	180
Tableaux d'affichages des établissements construits	Tableau d'affichage	-	-	-	12	24	36
Placards de rangements des établissements construits (salles de prof.)	Placard	-	-	-	6	12	18
Taux d'orientation des élèves vers l'enseignement technique et professionnel	%				33%		

Source des données : DGPE et ANGT

Précisions méthodologiques :

Dénombrement des équipements et d'établissements construits.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE

- Poursuivre la construction des lycées et collèges dans l'ensemble du pays ;
- faire un point de situation approfondi sur chaque projet avec l'ANGT et la DGPE ;
- dresser le bilan des actions de construction et de réhabilitation.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- La DGPE apporte son expertise et conseil, assurer l'ingénierie de l'opération, suivre les travaux.
- L'ANGT joue son rôle de maître d'ouvrage délégué, mène à bonne fin la réalisation des travaux, gère les prestataires.

OBJECTIF N° 3: Développer la conformité aux textes des établissements du secondaire en milieu urbain et rural sur le plan du nombre de salles de classe, des équipements pédagogiques, des conditions sanitaires et sociales, de la restauration des espaces de jeux et de l'environnement.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique ;
- Qualité de service rendu aux usagers ;
- Efficience de l'Administration.

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Réhabilitation de 13 établissements
- Résultat annuel attendu 2 : Equipement de laboratoires dans 13 établissements.

Indicateurs

Intitulé (cumul)	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (cumul)
Nombre d'établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	13	26	39
Nombre de tables bancs des établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	5000	2000	9000
Chaises des établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	250	250	750
Nombre de bureaux des établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	130	130	390
Tableaux noirs des établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	13	13	39
Tableaux d'affichages des établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	26	26	78
Placards de rangements des établissements réhabilités (salles de prof)	Nombre	-	-	-	13	13	39

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : dénombrement des équipements des établissements réhabilités.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

- Evaluer le niveau de conformité de chaque établissement.
- Définir des priorités et une stratégie de mise en conformité progressive.
- Elaborer et superviser la mise en œuvre du programme annuel de mise en conformité.
- Effectuer des revues régulières de la mise en œuvre du programme.
- Tenir à jour les statistiques sur la mise en conformité.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS/ PARTENAIRES

- L'IGS apporte son expertise et conseil dans le respect des normes.
- La DGPE apporte son expertise et conseil, assurer l'ingénierie de l'opération de réhabilitation et d'achats des équipements, suivre les travaux, l'achat et la livraison des équipements.

OBJECTIF PLURIANNUEL 6 : D'ici à la fin 2017, atteindre 60% de réussite au baccalauréat, notamment en diversifiant les offres de formation

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique ;
- Qualité de service rendu aux usagers ;
- Efficience de l'Administration.

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu : Réussite au Baccalauréat de 50%

Indicateurs

Intitulé (cumul)	Unité	Résultat 2013	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (cumul)
Taux de réussite au Baccalauréat	%	45	-	47	50	55	80
Pourcentage d'élèves en classe terminale bénéficiant d'un soutien scolaire	%	-	-	-	60	80	100

Sources des données : DGEC

Précisions méthodologiques :

Le taux de réussite au Bac en % correspond au ratio entre le nombre de candidats reçus au Bac (numérateur) et le nombre d'inscrits au Bac (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

- Assurer une bonne orientation des élèves en fonction de leurs aptitudes : choix de la bonne série ;
- Développer le soutien scolaire ;
- Assurer un accompagnement personnalisé des élèves pouvant avoir des difficultés.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS/ PARTENAIRES

- IGS : Coordination et supervision ;
- DGEC : Organisation des examens.

OBJECTIFS RATTACHES AU PROGRAMME ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

OBJECTIF N°1 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré la qualité de l'enseignement technique et professionnel

OBJECTIF 1 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré la qualité de l'enseignement technique et professionnel par :

- la réforme des curricula sur la base de l'Approche Par les Compétences (APC) et de l'alternance ;
- la mise en place des passerelles dans le système éducatif ;
- la formation des enseignants, des encadreurs pédagogiques et des gestionnaires ;
- le renforcement des partenariats avec les opérateurs économiques ;
- la construction et la mise en fonctionnement de trois (3) lycées techniques de 1000 places chacun, de l'Ecole de Tourisme et des Métiers de l'Hôtellerie (ETMH), de l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC) et de l'Ecole Supérieure des Métiers du Bois (ESMB) ;
- l'achèvement de la construction du Lycée Technique de Bikélé (LTBik), du Lycée Technique de Léon

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Avoir élaboré et/ou rénové 15 curricula ETP en mode APC et sur le principe de l'alternance.
- Avoir élaboré trois comptes rendus pour le renforcement du cadre de concertation avec les opérateurs économiques.
- Cinq(05) filières des établissements publics de l'ETP auront des équipements pédagogiques mis aux normes.
- Evaluation et formation de courte durée (2 à 3 semaines) de 250 enseignants.
- Avoir réussi à faire accéder à l'emploi 50% des diplômés de la voie professionnelle l'ETP.
- Avoir réalisé des études techniques architecturales du projet de construction du **LT de Makokou**, du projet de construction du **LT de Koula-Moutou**, du projet de construction du **LT de Lambaréné** ;
- Avoir achevé le projet Ecole de Tourisme et des Métiers de l'hôtellerie (ETMH) du Cap.
- Avoir achevé le projet Ecole Supérieure de Commerce (ESC) de Port-Gentil.
- Avoir achevé le projet Ecole Supérieure des Métiers du Bois (ESMB) de Boué.
- Avoir achevé les travaux du lycée technique de Bikélé.

- Avoir réhabilité le lycée technique Agathe OBENDJE de Franceville.
- Avoir réhabilité le lycée technique de Fougamou.
- Avoir réhabilité le lycée technique NYONDA MAKITA de Mouila.
- Avoir réhabilité le lycée technique Bernard OBIANG d'Oyem.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance 2017
Nombre de curricula créés ou rénovés sur la base APC/alternance	Nombre	ND	11	0	15	59	135
Taux de production de curricula créés ou rénovés sur la base APC/alternance	%	NC	8%	0	11%	43%	100%
Mise en œuvre du cadre de concertation avec les acteurs économiques	Nombre de réunions structurées	NC	-	-	3	2	6
Nombre de listes des équipements pédagogiques avec spécifications techniques	Nombre	NC	16	1	5	5	16
Nombre de TDR élaborés pour la mise aux normes des équipements pédagogiques des établissements publics de l'ETP	Nombre	-	16	1	5	5	16
Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation de courte durée	Nombre	130	134	134	250	270	750
Taux d'enseignants ayant bénéficié d'une formation de courte durée	%	18,57%	19,14%	19,14%	35,71%	38,57%	100%
taux de diplômés d'enseignement professionnel insérés dans le privé	%	ND	ND	ND	50%	60%	80%
Taux d'avancement du projet ETMH	%	44%	60%		100%		100%
Taux d'avancement du projet ESC	%	50%	60%		100%		100%
Taux d'avancement du projet EMBB	%	40%	60%		100%		100%
Taux d'avancement des travaux du lycée technique Bikélé	%	80%	100%	80%	100%		100%
Taux d'avancement de la réhabilitation du lycée technique Agathe OBENDJE (FCV)	%	ND	-	-	100%		100%
Taux d'avancement de la réhabilitation du lycée technique de Fougamou	%	ND	-	-	100%		100%
Taux d'avancement de la réhabilitation du lycée technique NYONDA MAKITA (MLA)	%	ND	-	-	100%		100%
Taux d'avancement de la réhabilitation du lycée technique Bernard OBIANG (OYEM)	%	ND	-	-	100%		100%

Source des données : Institut Pédagogique National ; Direction Générale de la Programmation des Investissements et des Equipements, Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Précisions méthodologiques :

Certains indicateurs figurent en nombre : nombre de curricula créés ou rénovés sur la base APC/alternance, nombre de listes des équipements pédagogiques avec spécifications techniques, nombre de TDR élaborés pour la mise aux normes des équipements pédagogiques des établissements publics de l'ETP, nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation de courte durée.

- Mode de calcul : les données sont obtenues par simple comptage

Mise en œuvre du cadre de concertation avec les acteurs économiques

- L'indicateur rend compte du nombre de réunions structurées, c'est-à-dire organisées autour d'un ordre de jour partagé et donnant lieu à un relevé précis de décisions
- Mode de calcul : comptage du nombre de réunions

Taux d'enseignants ayant bénéficié d'une formation de courte durée

- Mode de calcul : ratio entre le nombre total d'enseignants ayant effectivement bénéficié d'une action de formation de courte durée (numérateur) et le nombre total d'enseignants de l'Enseignement technique et professionnel (dénominateur)

Taux de diplômés d'enseignement professionnel insérés dans le privé

- Mode de calcul : ratio entre le nombre total de diplômés d'enseignement professionnel insérés dans le privé (numérateur) et le nombre total de diplômés d'enseignement professionnel (dénominateur)

Taux d'avancement du projet de construction

- L'indicateur exprimé en % permet de suivre la réalisation des travaux. Chacune des 4 opérations de réhabilitation dispose de son propre indicateur (lycée technique Bikélé ; projet EMBB ; projet ESC ; projet ETMH).
- Mode de calcul : ratio entre les activités réalisées (numérateur) et les activités prévues et programmées (dénominateur)

Taux d'avancement de la réhabilitation du lycée technique

- L'indicateur exprimé en % permet de suivre la réalisation des travaux. Chacune des 4 opérations de réhabilitation dispose de son propre indicateur (lycée technique Agathe OBENDJE ; lycée technique de Fougamou ; du lycée technique NYONDA MAKITA ; lycée technique Bernard OBIANG)
- Mode de calcul : ratio entre les activités réalisées (numérateur) et les activités prévues et programmées (dénominateur)

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Actualisation des curricula et développement des compétences

- Etat des lieux des filières.
- Formation des rédacteurs de curricula dans les filières prioritaires retenues.
- Suivi de la production des curricula.
- Adaptation des équipements pédagogiques.
- Actions d'appropriation auprès des enseignants et des personnels administratifs des établissements.
- Développement d'actions de formations spécifiques de courte durée à l'endroit des enseignants.

Renforcement des équipements et des structures

- Elaboration des listes des équipements avec les spécifications techniques compte tenu des filières à pourvoir dans chaque établissement et des besoins de mise aux normes des équipements pédagogiques.
- Plan d'acquisition du matériel roulant et des équipements de bureaux.
- Action de suivi et de supervision des travaux de constructions et de réhabilitations des établissements de l'ETP.

Développement du partenariat

- Mise en place d'un cadre de concertation.
- Implication des opérateurs économiques dans la gouvernance des structures de formation.
- Analyse in fine des besoins des entreprises.
- Avoir intégré les entreprises dans l'élaboration des référentiels de formation des établissements.
- Avoir mis en place un dispositif de partenariat avec les agences d'aide à l'insertion (Job Gabon) et les établissements publics (ONE).

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Office National de l'Emploi : partage de l'information sur les offres d'emplois, appui à l'insertion des jeunes diplômés, expertise et conseil à la fois sur les actions de formations et de promotion de l'enseignement technique et professionnel.
- Chambre de commerce, organisations patronales : contribution au développement d'un référentiel des métiers, partage de l'information (besoins des entreprises, offres d'emploi), mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des formations, actions de promotions de l'enseignement technique et professionnel.
- Organisations internationales (CONFEMEN, OIF, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne...): appui technique et financier à la réalisation d'études et d'enquêtes sur les entreprises et l'accès à l'emploi, participation à certains projets tels que le développement des curricula et des offres de formations, la construction et la rénovation des établissements.

OBJECTIF N°3 : Sur la période 2014-2017, 4500 jeunes Gabonais auront été diplômés de l'enseignement technique et professionnel, dont 500 dans les filières d'activité prioritaires du Gabon émergent.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 1200 diplômés de l'ETP ;
- 200 diplômés de l'ETP dans les filières d'activités prioritaires du Gabon émergent ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de diplômés de l'enseignement technique	Nbre de diplômés	947	1050	1463	1200	1500	4500 (2017)
Nombre de diplômés de l'ETP dans les filières d'activités prioritaires du Gabon émergent	Nbre de diplômés	NC	120	229	200	250	600 (2017)
Nombre de filières du Gabon émergent	Nombre	13	13	14	20	24	43
Nombre de candidats à l'ETP	Nombre	1500	2000	2500	5000	6000	19500
Avancement de la démarche d'orientation dans les filières prioritaires du PSGE	%	NC	50%	25%	50%	75%	100%
Pourcentage des diplômés sortant des filières du PSGE	%	NC	11,43%	15,65%	16,67%	16,67%	13,33%

Source des données :

Direction des Examens et Concours de l'Enseignement Technique et Professionnel, Direction de l'Enseignement Technique, Direction Générale des examens (Baccalauréat technologique).

Précisions méthodologiques :

Les indicateurs présentés dans le tableau sont des nombres correspondant aux résultats des examens de fin de cycle des établissements d'enseignement technique et professionnel.

Nombre de filières PSGE : les chiffres indiqués qui prévoient une augmentation significative à partir de 2015 s'expliquent, en partie par la mise en service progressive de nouveaux lycées techniques et par la rénovation des établissements existants.

Le pourcentage du nombre des diplômés sortis des filières du Gabon Emergent correspond au ratio entre le nombre des diplômés PSGE (numérateur) et le nombre total des diplômés des établissements d'enseignement technique et professionnel (dénominateur).

Rappel :

Les filières de formation répondent aux besoins en main d'œuvre issus du PSGE. Il s'agit des filières : agriculture ; élevage ; pêche ; bois, eaux et forêts ; transformation du bois ; hydrocarbures ; conducteurs de processus dans les métiers du pétrole et du gaz, mines, génie mécanique ; développement de la maintenance (installation industrielle et système motorisé mobile) ; génie électrique ; génie civil ; tourisme (accueil, service, hôtellerie, cuisine, éco-guide) ; numérique (informatique, réseaux et télécommunications) ; sciences géographiques ; administration [PSGE p58 programme 3 projet 50].

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mener des actions de sensibilisations en direction des enseignants de l'ETP.
- Associer les partenaires/acteurs dans la mise en œuvre de l'alternance.
- Elaborer un baromètre de mesure de l'image de l'ETP auprès des différents publics cibles.
- Organiser des Journées portes ouvertes pour le grand public et les jeunes.
- Organiser des actions de promotion par des colloques, séminaires, conférences, ateliers.
- Développer le partenariat avec les établissements scolaires généraux et universitaires.
- Mener des campagnes de communication par les médias.
- Accompagner les élèves des établissements ETP pour les orienter dans les filières prioritaires PSGE.
- Mettre en œuvre les méthodes d'accompagnement des apprenants en difficulté.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'Institut Pédagogique National (IPN) est l'administration d'origine des Conseillers d'Orientation Psychologue. Il mettra à la disposition du programme, les conseillers d'orientation psychologue pour la sensibilisation des élèves.

Les Directions des Zones Académiques supervisent la gestion provinciale des établissements d'enseignement technique et professionnel. Elles détermineront les volumes horaires du par les enseignants et déterminer les stratégies d'accompagnement des élèves en fin de cycle.

Les Chefs d'établissement d'enseignement technique et professionnel fourniront la liste des élèves en fin de cycle.

La Direction des Examens et Concours s'occupe de l'organisation des examens et concours. Elle fournira au programme les résultats des examens et concours de l'enseignement technique et professionnel.

L'Office National du Baccalauréat, dans son pan baccalauréat technologique est chargé de la gestion du baccalauréat. A ce titre, il mettra à la disposition du programme les résultats du baccalauréat technologique.

OBJECTIFS RATTACHES AU PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN

OBJECTIF N°1 : Renforcer les capacités opérationnelles des agents venant en appui aux autres Programmes du Ministère

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Résultat annuel 1 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DGRH

Résultat annuel 2 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DCAJ

Résultat annuel 3 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DGSP

Résultat annuel 4 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DGPE

Résultat annuel 5 : Avoir révisé à 80% le cadre juridique du Ministère

Résultat annuel 6 : Avoir équipé les services des fonctions traverses en moyens roulants

Résultat annuel 7 : Avoir réalisé un inventaire précis des locaux/équipements des services centraux

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible Echéance pluriannuelle
Renforcer les capacités des agents recensés (DGRH/DCAJ/DGSP/DGPE)	%				50%	80%	100%
Textes juridiques élaborés proposant une nouvelle organisation	%				80%	100%	100%
Réalisation d'un inventaire	%				50%	80%	100%

Source des données : DGPE/DCAJ/IGS/DGRH/DGSP

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Renforcer les capacités des agents recensés (mise en formation pour un renforcement des capacités)
Mode de calcul : dénombrement

Indicateur 2 : Textes juridiques élaborés proposant une nouvelle organisation juridique et structurelle (ensemble des textes législatifs et organigramme)

Mode de calcul : Nombre de textes juridiques élaborés/nombre de textes à élaborer

Indicateur 3 : Réalisation d'un inventaire

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'activités effectivement réalisées (numérateur) et le nombre d'activités prévues et programmées (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Evaluer les besoins de formation par direction générale et fixer les cibles d'évolution en termes de compétences.
- Formaliser les plans de formation correspondants des agents de la DGRH/DGSP/DCAJ/DGPE.
- Mettre en place le dispositif de formation et planifier les actions.
- Actualiser les textes organiques et les traduire opérationnellement.
- Déterminer les ressources humaines en adéquation avec la nouvelle organisation et charges.

- Inventorier les besoins en vue d'améliorer les conditions de travail(état des locaux, bureaux, rangement des documents.
- Préparer un plan pluriannuel de réalisation, le budgétiser et programmer les opérations.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

SGG (expertise et validation des textes juridiques)
 DGFP (expertise, conseil, production de référentiel, appui technique....)
 Agence Française de Développement-AFD (appui technique et financier)

OBJECTIF N° 2 : Mettre en place un système d'information et de communication interne et externe du Ministère

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Résultat annuel 1 : Avoir audité le plan technique et organisationnel du système d'information existant du Ministère et évaluer les besoins de différents acteurs internes (services centraux, services déconcentrés, enseignants, élèves, les personnels d'appui) et externes (partenaires)

Résultat annuel 2 : Avoir réalisé un cahier des charges d'un système d'information du Ministère

Résultat annuel 3 : Avoir mis en place une réglementation relative au numérique

Résultat annuel 4 : Avoir mis en place l'intranet du système éducatif/internet/ portail web du Ministère

Résultat annuel 5 : Avoir mis en place une application uniformisée dédiée à la gestion de la vie scolaire

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible Echéance pluriannuelle
Elaboration du système d'information du Ministère	%				100%		100%
Entités câblées au réseau ministériel	%				40%	80%	100%
Mise en place du système d'information	%				20%	60%	100%
Couverture de l'application de gestion de la vie scolaire	%				80%	100%	100%

Source des données : DCSI/DGSEN/DCAJ/IGS/SG

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Elaboration du système d'information du Ministère

Cet indicateur mesure le taux d'avancement des activités d'élaboration du système d'information, en particulier les activités liées à l'audit de l'existant, celles liées à la préparation du cadre juridique, celles relatives à la préparation du cahier de charges et des termes de références.

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'activités effectivement réalisées (numérateur) et le nombre d'activités prévues et programmées (dénominateur).

Indicateur 2 : Entités câblées au réseau ministériel (câblage réseau Fil Air/ Wifi des entités du Ministère)

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'entités câblées (numérateur) et l'ensemble des entités (dénominateur).

Indicateur 3 : Couverture de l'application de gestion de la vie scolaire. Il s'agit du logiciel de gestion des établissements scolaires communs et accessibles par les agents du Ministère pour le pilotage.

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'entités couvertes (numérateur) et le nombre d'entités total à couvrir (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Auditer, sur le plan technique et organisationnel, le système d'information actuel du Ministère
- Recueillir les besoins des différents services et des usagers pour l'élaboration du cahier de charges

- Mettre en place le cadre juridique numérique
- Programmer les opérations de mise en œuvre
- Réaliser ou améliorer le câblage réseau existant, réaliser le portail web
- Réaliser l'application de gestion nationale de la vie scolaire pour une meilleure communication inter établissement – Ministère – Parents d'élèves

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

ANINF : elle apporte expertise, conseil et appui technique à la DSCI

Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union Africaine (COMEDAF) : elle apporte un appui technique dans la mise en place des systèmes d'information et de gestion de l'éducation.

UNESCO : elle est sollicitée pour un appui technique et financier.

UNICEF : elle est sollicitée pour un appui technique et financier.

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Credits de paiement		
	Ouvertes en LF(1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP et autres ressources prévus en 2015	Votés en LF pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP et autres ressources prévus en 2015
11.444:Enseignement pré-primaire et primaire	7 827 362 185	7 627 362 185		7 827 362 185	7 627 362 185	
11.444.1:Acquisitions des connaissances et des compétences et Certifications	6 674 706 505,00	6 474 706 505		674 706 505,00	6 474 706 505	
11.444.2:Evaluation des enseignants et des autres personnels	6 894 000,00	6 894 000		6 894 000,00	6 894 000	
11.444.4:Formation des enseignants du pré-primaire et primaire	1 145 761 680,00	1 145 761 680		145 761 680,00	1 145 761 680	
11.451:Enseignement secondaire	16 560 674 536	27 235 374 291		6 560 674 536	27 235 374 291	
11.451.1:Acquisition des connaissances et des compétences et Certifications	5 032 487 724,00	23 326 692 532		032 487 724,00	23 326 692 532	
11.451.2:Evaluations des enseignants et des autres personnels		2 512 862 559			2 512 862 559	
11.451.3:Appui à l'enseignement privé	1 511 701 812,00	1 379 334 200		511 701 812,00	1 379 334 200	
11.451.5:Œuvres scolaires	16 485 000,00	16 485 000		16 485 000,00	16 485 000	
11.458:Enseignement technique et professionnel	9 653 640 501	7 329 121 713		9 653 640 501	7 329 121 713	
11.458.1:Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications	9 643 344 501,00	7 318 825 713		643 344 501,00	7 318 825 713	
11.458.3:Appui à l'enseignement privé	10 296 000,00	10 296 000		10 296 000,00	10 296 000	

11.465:Pilotage et Soutien à la politique de l'éducation nationale	02 956 967 071	02 978 267 071		2 956 967 071	102 978 267 071	
11.465.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	114 568 700,00	114 568 700		114 568 700,00	114 568 700	
11.465.2:Coordination administrative	2 842 398 371,00	102 863 698 371		842 398 371,00	102 863 698 371	
Total pour la mission : 11:Education nationale	36 998 644 293	145 170 125 260		6 998 644 293	145 170 125 260	

(1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.

(2) FDC : fonds de concours (article 31 de la LOLFEB)

ADP : attributions de produits (article 32 de la LOLFEB)

PROGRAMME

11.444 : Enseignement
Pré- primaire et primaire

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "enseignement pré-primaire et primaire" porte sur la totalité des initiatives prises par le Gouvernement pour l'enseignement du premier degré constitué par :

- le préscolaire ou pré primaire qui concerne la population éducative dont la tranche d'âge varie entre trois (3) et cinq (5) ans ;
- le primaire qui prend en compte la population éducative dont l'âge doit varier en moyenne entre six (6) et douze ans (12) ans.

L'éducation préscolaire est dispensée dans les écoles maternelles et dans les sections d'enseignement pré primaire ouvertes dans les écoles primaires, où l'on dénombre une à trois salles de classes. En général, dans les écoles à deux classes, il existe une classe de moyenne section pour les enfants âgés de quatre ans et une classe de grande section pour les enfants âgés de cinq ans.

A la maternelle, les enfants commencent leur intégration dans la société. En effet, ils apprennent à tisser des relations et à vivre avec des personnes autres que les membres de leur famille. Ils enrichissent leur langage, découvrent également l'univers de l'écrit.

La proportion des enfants scolarisés dans le préscolaire est très faible surtout dans les zones rurales. Une telle situation résulte de l'insuffisance des structures d'accueil et de l'absence de sensibilisation.

Au primaire, les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences leur permettant aisément de poursuivre leur scolarité au secondaire. En effet, ils ont une bonne maîtrise de l'écriture, de la lecture et des calculs.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement scolaire, les états généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi ont jugé utile que, dès le primaire, les apprenants se familiarisent avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication et avec une langue autre que le français et qu'un accent particulier soit donné à l'enseignement des langues locales ainsi qu'à l'éveil scientifique.

Outre les ministères de l'Education nationale, de la Prévoyance Sociale, de la Défense et les collectivités locales, des promoteurs privés interviennent dans ces deux niveaux d'enseignement.

Le programme "enseignement pré primaire et primaire" est porté par la Direction Générale de l'Enseignement scolaire. Cette dernière est relayée sur le terrain par les Directions d'Académie Provinciales.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme enseignement pré-primaire et primaire compte quatre actions :

- Acquisition des connaissances et des compétences et certification ;
- Evaluation des enseignants et des autres personnels ;
- Scolarisation des élèves handicapés et en difficulté scolaire ;
- Formation des enseignants du pré-primaire et du primaire.

ACTION N° 1 : Acquisition des connaissances et des compétences et certification

L'action « acquisition des connaissances et des compétences et certification » couvre toute la politique éducative dans l'enseignement pré primaire et primaire public sous la tutelle du ministère de l'Education Nationale. Cette action concerne ainsi toutes les interventions de l'Etat pour promouvoir l'éducation chez les enfants de trois à cinq ans et chez les apprenants de six à douze ans.

De ce fait, l'action regroupe toutes les dotations budgétaires liées au fonctionnement des écoles du pré primaire et primaire. Elle intègre aussi les crédits liés à l'entretien et au gardiennage des écoles primaires gérés au niveau de la centrale, les crédits des examens et concours, les dotations budgétaires relatives à l'augmentation des capacités d'accueil ainsi que les crédits destinés à la remise à neuf des établissements logés dans les Directions d'Académies Provinciales. Ne sont pas pris en compte dans cette action les établissements sous la tutelle des Ministères en charge de la Prévoyance Sociale, de l'Intérieur et de la Défense Nationale.

ACTION N° 2 : Evaluation des enseignants et des autres personnels

L'action « évaluation des enseignants et des autres personnels » regroupe les dotations budgétaires des bases pédagogiques et des circonscriptions scolaires, celles des Directions d'académies provinciales étant logées dans le programme enseignement secondaire. Cette action intègre également les interventions initiées au niveau central par les personnels d'encadrement du pré-primaire et du primaire.

ACTION N° 3 : Scolarisation des élèves handicapés et en difficulté scolaire

L'enseignement scolaire est universel, l'Etat doit donc permettre à l'ensemble des enfants quelle que soit leur condition d'y accéder. Ainsi l'action « scolarisation des élèves handicapés et en difficulté scolaire » prend en compte toutes les mesures particulières prises pour favoriser l'accès à l'éducation des élèves vivant avec un handicap. Ces actions traditionnellement du ressort des affaires sociales seront progressivement reprises au sein de l'Education nationale.

Par ailleurs, l'échec scolaire croissant qui se matérialise par les nombreux cas d'abandon et les nombreux redoublements amènent les autorités à prendre des mesures spécifiques pour accompagner les élèves en difficulté scolaire. Cet accompagnement passe entre autres par la création au primaire des classes de remédiation pour le soutien scolaire et le recrutement des personnels spécialisés (orthophoniste, psychologue...) au pré-primaire.

ACTION N°4 : Formation des enseignants du pré-primaire et du primaire

Les actions de formation des enseignements des deux niveaux d'enseignement concernent non seulement la formation initiale mais également la formation continue afin de permettre aux enseignants de s'appropriier les innovations pédagogiques en cours.

Aussi, cette action prend-elle en compte les dotations mises à la disposition des Ecoles Normales des Instituteurs (ENI) et des Centres de Perfectionnement Pédagogiques (CPP) pour leur fonctionnement courant, les crédits liés aux examens et concours et à l'appropriation de l'Approche Par les Compétences de Base (APC). Par ailleurs, il convient d'intégrer dans cette action les activités menées par la Direction de l'Enseignement Normal.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les états généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi, organisés à Libreville les 17 et 18 mai 2010, ont révélé des carences dans les enseignements pré-primaire et primaire.

En effet, ils soulignent que l'enseignement public est devenu globalement peu efficace compte tenu :

- des effectifs pléthoriques (au primaire, l'on peut enregistrer jusqu'à 98 élèves par salle de classe dans les grands centres urbains comme Libreville) ;
- de l'insuffisance des structures et des équipements dans les différents niveaux d'enseignement (le pré primaire se caractérise par l'inexistence d'écoles maternelles et par l'inadaptation des salles de classes) ;
- de l'insuffisance numérique des enseignants doublée d'une mauvaise répartition surtout au pré-primaire où l'on peut trouver, à Libreville, près de six enseignants dans une salle de classe, qui doit en contenir deux, selon la norme internationale;
- des forts taux de redoublement et d'abandon scolaires.

Pour corriger ces carences, les états généraux formulent un ensemble de recommandations dont la mise en œuvre doit s'étendre jusqu'à l'horizon 2020. Ces recommandations portent sur l'amélioration de la gouvernance, de l'accès et de la qualité de l'enseignement, la construction et l'équipement de nouvelles salles de classes, le renforcement des capacités des enseignants (recrutement, formation initiale et continue des instituteurs), l'aménagement et l'amélioration des curricula, l'accompagnement des élèves vulnérables et en difficulté.

Pour ce qui concerne le pré primaire, il s'agira, d'ici à 2020, de vulgariser, en milieu urbain et rural, ce niveau d'enseignement où l'offre est fortement déficitaire. L'on veillera ainsi à ce que chaque enfant qui arrive dans l'enseignement primaire ait au préalable suivi son cycle pré-primaire. Ceci devra se solder par la réalisation d'excellents taux d'achèvement d'études au primaire.

Au primaire, il s'agira d'atteindre, pour le même horizon temporel, le ratio de 35 élèves par salle tout en permettant un rendement scolaire de qualité et une admission en sixième à 100%.

ENJEUX

Trois enjeux importants dominent ce programme, à savoir :

- généraliser le pré-primaire ;
- atteindre l'enseignement primaire universel ;
- assurer la réussite éducative dans l'enseignement scolaire.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1: Généraliser en milieu urbain, principalement dans les chefs lieux de provinces et de départements, d'ici à fin 2017, un pré-primaire de qualité.

- Résultat annuel attendu 1 : Construction de quatorze (14) écoles du pré-primaire ;
- Résultat annuel attendu2 : Equipement de quatorze (14) écoles du pré-primaire

OBJECTIF N°2: Parvenir à un ratio de 35 élèves par classe dans l'ensemble du pays et faciliter, l'accès de tous à l'école primaire y compris les enfants handicapés et donner à tous, d'ici à fin 2017, les moyens d'achever le cycle complet du primaire.

- Résultat annuel attendu 1 : Construction de onze (11) écoles du primaire ;
- Résultat annuel attendu2 : Equipement de onze (11) écoles du primaire ;
- Résultat annuel attendu 3 : Obtention d'un ratio de 50 élèves par classe.

OBJECTIF N°3 Rendre conformes aux textes les écoles existantes en milieu urbain et en milieu rural, d'ici à fin 2017

- Résultat annuel attendu 1 : Réhabilitation et Rééquipement de 200 classes du pré-primaire ;
- Résultat annuel attendu 2: Réhabilitation et Rééquipement de 50 classes du primaire ;
- Résultat annuel attendu 3 : Réhabilitation de 300 blocs sanitaires des écoles.

OBJECTIF N° 4 : Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans toutes les écoles publiques, privées confessionnelles et privées laïques.

- Résultat annuel attendu 1 : Enrichissement des curricula de la grande section et de la moyenne section du pré-primaire ;
- Résultat annuel attendu 2 : Ecriture des curricula d'Anglais, de sciences, des Technologies de l'Information de la Communication Educative (TICE) et de l'éveil à la citoyenneté ;
- Résultat annuel attendu 3 : Formation continue de 4500 enseignants du pré primaire et de 8355 enseignants du primaire ;
- Résultat annuel attendu 4 : Extension de 12 nouvelles classes de remédiation ;
- Résultat annuel attendu 5 : Formation de 24 enseignants aux stratégies de remédiation;
- Résultat annuel attendu 6: Recrutement d'une orthophoniste pour la mise en place d'un plan de développement de l'orthophonie.

OBJECTIF N° 5 : Avoir mis en place un dispositif rationnel et efficient de gestion des ressources humaines (enseignants et encadreurs pédagogiques).

- Résultat annuel attendu 1 : dotation des services déconcentrés d'une connexion internet et d'un logiciel de Gestion des Ressources Humaines ;
- Résultat annuel attendu 2 : renforcement des compétences des dix (10) Directeurs d'Académie, des vingt-quatre (24) Chefs de Circonscription scolaire et des seize (16) Chefs de Base Pédagogique ;
- Résultat annuel attendu 3 : réalisation d'une cartographie des personnels.

OBJECTIF N° 6: D'ici à fin 2017, mettre en place un dispositif de suivi des apprenants tout au long de leur scolarité.

- Résultat annuel attendu 1 : remise du livret scolaire à 100% des élèves du pré-primaire et du primaire de la province de l'Estuaire ;
- Résultat annuel attendu 2 : attribution d'un code d'identification à chaque apprenant de la province de l'Estuaire;
- Résultat annuel attendu 3:dotation des 24 circonscriptions scolaires et des 16 bases pédagogiques de l'outil informatique et d'un moyen de communication fiable.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1: Généraliser en milieu urbain, principalement dans les chefs lieux de provinces et de départements, d'ici à fin 2017, un pré-primaire de qualité.

Objectif rattaché à l'Action n°1: Acquisition des connaissances et des compétences et certification.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Construction de quatorze (14) écoles pour le pré-primaire dont six (6) à Libreville, soit une école dans chaque arrondissement, une (1) à Franceville, une (1) à Lambaréné, une (1) à Mouila, une (1) à Tchibanga, une (1) à Makokou, une (1) à Koula-Moutou, une (1) à Port-Gentil et une (1) à Oyem.
- Equipement de 14 nouveaux établissements du pré-primaire avec : 42 chaises et 42 bureaux pour enseignants, 252 tables, et 1470 chaises pour enfants, 42 meubles de rangement, 126 bancs de regroupement, 42 tableaux noirs, 42 tableaux d'affichage.

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible (absolu/cumulé)	Cible Echéance pluriannuelle (cumulé) 2017
Nombre d'écoles pré-primaires construites en milieu urbain	école	0	4	0	14	28	75
Nombre de nouvelles salles de classes ouvertes au pré-primaire	école	0	0	0	42	84	141
Nombre de chaises et bureaux pour enseignants	Chaise/Bureau	0	0	0	84	166	282
Nombre de tables pour enfants	Table enfant	0	0	0	252	554	1350
Nombre de chaises pour enfants	chaise enfant	0	0	0	1470	2940	7875
Nombre de bancs de regroupement	Banc de regroupement	0	0	0	226	252	675
Nombre de meubles de rangement	Meuble de rangement	0	0	0	42	84	141
Nombre de tableaux noirs	Tableau noir	0	0	0	42	84	141
Nombre de tableaux d'affichage	tableau d'affichage	0	0	0	42	84	141
Taux d'accroissement de nouvelles écoles en milieu urbain	classe	0%	0%	0%	6,33%	12,66 %	33, 93 %

Source des données : La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal, La Direction Générale du Patrimoine et des Equipements et l'ANGT.

Précisions méthodologiques :

Taux d'accroissement de nouvelles écoles en milieu urbain : le nombre de nouvelles écoles effectivement à construire rapporté au total des écoles prévues aux Etats généraux (221 écoles à l'horizon 2020) x 100

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Recensement de la population scolarisable au pré-primaire.
- Mise en place d'une campagne de sensibilisation à l'endroit des parents d'élèves sur la nécessité de faire passer, au préalable, les enfants par le pré primaire avant d'aborder le primaire.
- Mise en œuvre d'un programme de construction et d'équipement des écoles pré primaires, circonscription scolaire par circonscription scolaire et province par province.
- Formalisation des relations entre la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN), la Direction Générale du Patrimoine et des équipements (DGPE) et l'ANGT.
- Instauration d'un système d'échange régulier d'informations avec les Directions d'Académies Provinciales (DAP), les Circonscriptions Scolaires (CS) et les Bases pédagogiques (BP) sur l'avancée des projets de construction, de rénovation des écoles ou d'équipements.
- Création d'un fichier des encours des projets d'investissement et un autre relatif au patrimoine de l'Education Nationale.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- La Direction Générale du Patrimoine et des Equipements (DGPE) apporte son expertise et ses conseils, assure l'ingénierie de l'opération, suit les travaux.
- L'Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT) remplit son rôle de maître d'ouvrage délégué et gère les prestations mis à sa disposition.

OBJECTIF N°2: Parvenir à un ratio de 35 élèves par classe dans l'ensemble du pays et faciliter, l'accès de tous à l'école primaire y compris les enfants handicapés et donner à tous, d'ici à fin 2017, les moyens d'achever le cycle complet du primaire.

Objectif rattaché à l'Action n°1: Acquisition des connaissances et des compétences et certification.

Objectif rattaché à l'Action n°3: Scolarisation des enfants handicapés et en difficultés scolaires.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Construction de onze (11) écoles pour le primaire dont : trois (3) à Libreville, une (1) à Franceville, une (1) à Lambaréné, une (1) à Mouila, une (1) à Tchibanga, une (1) à Makokou, une (1) à Koula-Moutou, une (1) à Port-Gentil et une (1) à Oyem.
- Equipement de 11 nouveaux établissements du primaire avec 110 chaises et 110 bureaux pour enseignants, 2200 tables bancs; 110 tableaux noirs, 110 tableaux d'affichage

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible (absolu/cumulé)	Cible Echéance pluriannuelle (cumulé) 2017
Nombre d'écoles en conformité avec les normes d'accessibilité	école	0	0	0	11	31	60
Nombre d'écoles primaires construites en milieu urbain ayant des rampes	école	1	11	0	11	31	60
Nombre de chaises et bureaux pour enseignants	chaise et bureau	0	0	0	220	620	910
Nombre de tables bancs	tables bancs	0	0	0	2200	6200	12200
Nombre de tableaux d'affichage	tableau d'affichage	0	0	0	110	310	620
Nombre de tableaux noirs	tableau noir	0	0	0	110	310	600
Nombre de chaises roulantes dans les établissements	chaise	0	0	0	11	31	60
Taux d'accroissement d'écoles construites aux normes de conformité	%	0	0	0	3,32%	9,36%	18,12%

Source des données : La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal, La Direction Générale du Patrimoine et des Equipements et l'ANGT.

Précisions méthodologiques :

Dénombrement des équipements

Le taux d'accroissement de nouvelles écoles en milieu urbain mises aux normes correspond au nombre de nouvelles écoles effectivement aux normes à construire rapporté au total des écoles prévues aux Etats généraux (331 écoles à l'horizon 2020) x 100

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Organisation, surtout en milieu rural, à chaque rentrée scolaire d'une campagne de sensibilisation active auprès des familles n'envoyant pas leurs enfants à l'école ou les envoyant irrégulièrement.

- Mise en œuvre du programme de construction, de modernisation et d'équipement des écoles primaires circonscription scolaire par circonscription scolaire et province par province.
- Développement d'une action concertée avec les collectivités locales permettant la gratuité totale de la scolarité (fournitures scolaires, manuels scolaires, transport, ...).
- Mise en place de mécanismes permettant une meilleure connaissance de la population des enfants handicapés et leur répartition sur le territoire.
- Elaboration et supervision de la mise en œuvre du programme de développement de l'accessibilité des établissements aux élèves handicapés.
- Etude de la déperdition scolaire, analyse des causes et conception pour chacune d'un corps de mesures adaptées.
- Sensibilisation des enseignants aux problèmes de l'échec scolaire et aux actions de prévention possibles pendant les séminaires et ateliers de formation.
- Analyse des situations problématiques (classes en sureffectif, classes sans élèves, classes sans enseignants, classes avec plusieurs enseignants), école par école, circonscription scolaire par circonscription scolaire.
- Fixation des priorités en matière de décongestionnement et de redéploiement des personnels enseignants.
- Mise en place des mesures encourageant les enseignants à accepter des postes dans les zones les moins bien dotées en infrastructures et services sociaux de base (logement, santé, transport etc...).

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- La Direction Générale du Patrimoine et des Equipements (DGPE) apporte son expertise et ses conseils, assure l'ingénierie de l'opération, suit les travaux.
- L'Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT) remplit son rôle de maître d'ouvrage délégué et gère les prestations mis à sa disposition.

OBJECTIF N°3: Rendre conforme aux textes les écoles existantes en milieu urbain et en milieu rural, d'ici à fin 2017.

Objectif rattaché à l'Action n°1: Acquisition des connaissances et des compétences et certification.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Réhabilitation des classes et renouvellement des équipements:

- **Pour le pré-primaire** réhabilitation de **200** classes (**43** à l'Estuaire, **23** dans le Haut-Ogooué, **10** dans le Moyen-Ogooué, **24** dans la Ngounié, **19** dans la Nyanga, **14** dans l'Ogooué-Ivindo, **20** dans l'Ogooué-Lolo, **24** dans l'Ogooué – Maritime, **23** dans le Woleu-Ntem) et renouvellement des équipements : **200** chaises **200** bureaux enseignants, **200** tableaux noirs , **200** tableaux d'affichages, **600** bancs de regroupement ,200 meubles de rangement, **1200** tables et **7000** chaises enfants.
- **Pour le primaire** réhabilitation de **50** classes à L'Estuaire et renouvellement des équipements :**50** tableaux noirs **50** tableaux d'affichages, **1000** tables bancs, Réhabilitation de 300 blocs sanitaires des écoles du primaire dont 140 dans la province de l'Estuaire, 20 dans le haut Ogooué, 20 dans le Moyen Ogooué, 20 dans la Ngounié, 20 dans la Nyanga, 20 dans l'Ogooué Ivindo, 20 dans l'Ogooué lolo, 20 dans l'Ogooué Maritime, 20 dans le Woleu-Ntem.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible (absolu/cumulé)	Cible Echéance pluriannuelle (cumulé) 2017
Nombre de salles de classes du pré-primaire à réhabiliter	classe	9	0	0	200	300	445
Nombre de salles de classes du primaire à réhabiliter	classe	5	0	0	50	100	300
Nombre de chaises pour les classes à réhabiliter (pré-primaire)	chaise	00	00	0	7.000	10.500	15.575

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible (absolu/cumulé)	Cible Echéance pluriannuelle (cumulé) 2017
Nombre de meubles de rangement des nouvelles écoles du pré-primaire	Meuble rangement	00	00	0	42	84	131
Nombre de bancs de regroupement du pré-primaire pour les classes à réhabiliter	banc	00	00	0	600	900	1335
Nombre de meubles de rangement des classes à réhabiliter du pré-primaire	Meuble rangement	00	00	0	200	300	445
Nombre de tables bancs dans les classes à réhabiliter du primaire	Table/banc	00	00	0	1000	2000	2900
Nombre de chaises et de bureaux dans les classes à réhabiliter du pré-primaire :	Chaise/bureau	0	0	0	400	600	882
Nombre de chaises et de bureaux dans les classes à réhabiliter du primaire	Chaise/bureau	0	0	0	100	200	600
Nombre de tableaux noir dans les classes à réhabiliter	Tableau noir	0	0	0	250	400	745
Nombre de tableaux d'affichages dans les classes à réhabiliter	Tableau d'affichage	0	0	0	250	400	745
Nombre de sanitaires réhabilités	sanitaire	0	0	0	300	600	775
Taux de salles de classes réhabilitées dans le Pré primaire	%				44,94 %	67,41%	100%

Source des données : Les Directions d'Académies provinciales, La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal, La Direction Générale du Patrimoine et des Equipements.

Précisions méthodologiques :

Dénombrement des équipements

Le taux des salles de classes réhabilitées dans le Pré-primaire correspond au nombre de salles de classes réhabilitées sur le nombre total de salles de classes prévu par les Etats généraux (445 salles de classe à l'horizon 2013) x 100

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Evaluation du niveau de conformité de chaque école.
- Définition des priorités et d'une stratégie de mise en conformité.
- Elaboration et supervision de la mise en œuvre du programme annuel de mise en conformité.
- Revues régulières de la mise en œuvre du programme.
- Mise à jour des statistiques sur la mise en conformité.
- Mise en place d'actions spécifiques d'entretien dans les écoles disposant d'un bloc sanitaire.
- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des apprenants (développement de l'éveil aux questions d'hygiène promotion de la santé, la protection et du respect de l'environnement dans tous les aspects des activités).

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

La Direction Générale du Patrimoine et des Equipements (DGPE) apporte son expertise et conseil en ingénierie d'opération et d'exécution des travaux.

OBJECTIF N° 4 : Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans toutes les écoles publiques, privées confessionnelles et privées laïques.

Objectif rattaché à l'Action n°1: Acquisition des connaissances et des compétences et certification.

Objectif rattaché à l'Action n°4 : Formation des enseignants du Pré-primaire et du Primaire.

Objectif rattaché à l'Action n°3: Scolarisation des enfants handicapés et en difficultés scolaires.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique

- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Enrichissement de six (6) curricula (maths, éveil, Français) en grande section et en moyenne section du pré-primaire selon l'approche par les compétences de base et les nouvelles finalités éducatives;
- Ecriture finie et élaboration de dix (10) curricula (d'Anglais, de sciences, TICE, et éveil à la citoyenneté) du primaire.
- Formation continue de quatre mille cinq cents (4500) enseignants du pré-primaire et huit mille trois cent cinquante cinq (8355) du primaire aux nouveaux curricula.
- Extension de 12 classes supplémentaires de remédiation dont une (1) dans la commune d'AKANDA, une (1) à Mindoubé (Libreville), une (1) à Gros Bouquet (Libreville), une (1) à Ntoun, une (1) à Franceville, une (1) à Lambaréné, une (1) Mouila, une (1) à Tchibanga, une (1) à Makokou, une (1) à Koula-Moutou, une (1) à Gamba, une (1) à Oyem.
- Formation de 24 enseignants aux stratégies de remédiation.
- Recrutement d'une orthophoniste pour prévenir, évaluer et traiter les troubles de la communication orale et écrite dès le jeune âge.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de curricula dans le pré primaire enrichis des apports des expériences pilotes	curricula	0	9	3	6	9	12
Nombre d'enseignants formés au pré-primaire	enseignant	0	0	0	4500	1000 (absolu)	1500 (absolu)
Nombre de nouveaux curricula élaborés au primaire	curricula	0	30	0	10	20	30
Nombre d'enseignants formés au primaire	enseignant	0	0	0	8355	300 (absolu)	300
Nombre de Classes de remédiation au primaire	classe	5	5	5	12	24	36
Nombre d'élèves en difficultés scolaire au primaire	élèves	87	99	99	360	720	1080
Nombre d'orthophoniste	Orthophoniste	0	0	0	1	3	9

Source des données : Inspection Générale des Services ; Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN) ; Institut Pédagogique Nationale (IPN) ; Directions d'Académie Provinciale (DAP), Circonscriptions scolaires (CS).

Précisions méthodologiques :

Dénombrement des curricula, enseignants formés, classes de remédiation et élèves en difficultés scolaires

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Curricula et formation

- Révision et renforcement des curricula de mathématiques, de français et d'éveil
- Mise en place d'un cadre de concertation réunissant l'Inspection Générale, l'IPN et la Direction de l'Enseignement normal pour faire évoluer les curricula.
- Intensification des visites d'inspection dans les écoles (Inspection Générale, Direction de l'Enseignement pré-primaire, Direction de l'Enseignement Primaire, Direction de l'Académie provinciale, Chef de circonscription scolaire), notamment avec l'élaboration d'un programme de visites coordonnées surtout en milieu rural.
- Exploitation des évaluations pédagogiques pour en tirer des enseignements d'amélioration et développement des journées d'animation pédagogique.
- Intensification du processus de supervision clinico-pédagogique et d'accompagnement de proximité des enseignants.
- Formation des formateurs à l'anglais.
- Mise en place d'un module de formation à l'anglais à l'école normale des instituteurs (ENI).

- Conception d'un curriculum d'anglais pour chaque niveau d'études du pré primaire et du primaire.
- Incitation à l'expression orale et écrite en développant la pratique des exposés et de la lecture d'ouvrages littéraires pour tous les apprenants.
- Formation des formateurs et formation des enseignants.
- Mise en place des laboratoires et aménagements d'espaces réservés à la manipulation de quelques objets technologiques scientifiques.

Classes de médiation et orthophonistes

- Repérer les enfants en difficultés scolaires.
- Tournée des éducateurs spécialisés et des assistantes de communication sociale dans les classes (pré-primaire).
- Entretien entre les éducateurs spécialisés, les assistantes de communication sociale et les enseignants.
- Etablir un répertoire d'enfants présentant des troubles de la communication.
- Mise en place d'une cellule d'orientation.
- Sensibilisation des enseignants.
- Sensibilisation des parents.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'Institut Pédagogique Nationale (IPN) apporte son expertise dans l'élaboration des curricula ; MULTIPRESS intervient pour l'impression des curricula.

La Direction de l'enseignement pré-primaire met en contribution les éducateurs spécialisés.

OBJECTIF N° 5 : Avoir mis en place un dispositif rationnel et efficient de gestion des ressources humaines (enseignants et encadreurs pédagogiques).

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

1. Dotation des services déconcentrés d'une connexion internet et d'un logiciel de Gestion des Ressources Humaines.
2. Renforcement des compétences des personnels des dix (10) Directions d'Académie Provinciale (DAP), des vingt quatre (24) Chefs de Circonscriptions et seize (16) Chefs de Bases.
3. Réalisation d'une cartographie des personnels

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle 2017
Nombre de DAP disposant d'un logiciel de gestion de ressources humaines ;	logiciel	0	0	0	10	10	10 (Absolu)
Nombre de Circonscriptions disposant d'un logiciel de gestion de ressources humaines ;	logiciel	0	0	0	24	24	24 (Absolu)
Nombre de Bases pédagogiques disposant d'un logiciel de gestion de ressources humaines ;	logiciel	0	0	0	16	16	16 (Absolu)
Nombre d'Académies disposant d'outils informatiques et d'une connexion internet	Outil informatique/ Connexion internet	0	0	0	10	10	10 (absolu)
Nombre de Circonscriptions disposant d'outils informatiques et d'une connexion internet	Outil informatique/ Connexion internet	0	0	0	24	24	24 (Absolu)
Nombre de Bases pédagogiques disposant d'outils informatiques et d'une connexion internet	Outil informatique/ Connexion internet	0	0	0	16	16	16 (Absolu)

Source des données : La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN) ; la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) et la Direction Centrale des Systèmes Informatiques(DCSI).

Précisions méthodologiques : Dénombrement des services déconcentrés équipés en outils informatiques.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Dotation des services de l'outil informatique.
- Introduction du logiciel dans les services déconcentrés (DAP, Circonscriptions, Bases pédagogiques).
- Formation des Directeurs d'académie, des Chefs de Circonscription Scolaire et des Chefs de Base Pédagogique à l'utilisation du logiciel.
- Renforcement des capacités des personnels en charge de la gestion des ressources Humaines.
- Création d'un site intranet.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

La Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) apporte son expertise pour la formation des personnels. En lien avec la DCSI, l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) s'occupe de l'installation et la maintenance.

OBJECTIF N° 6 : D'ici à fin 2017, mettre en place un dispositif de suivi des apprenants tout au long de leur scolarité.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 4 Remise du livret scolaire à 100% des élèves du pré-primaire et du primaire de la province de l'Estuaire.
- 5 Attribution d'un code d'identification à chaque apprenant de la province de l'Estuaire.
- 6 Dotation des dix (10) Directions d'Académie, des vingt quatre (24) Circonscriptions Scolaires et des seize (16) Bases Pédagogiques de l'outil informatique et d'un moyen de communication fiable.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible (cumulé)	Cible Echéance pluriannuelle (cumulé)
Pourcentage d'élèves disposant d'un livret scolaire au pré-primaire	%	0	0%	0%	35%	60%	100%
Pourcentage d'élèves disposant d'un livret scolaire au primaire	%	0	0	0	46%	80%	100%
Pourcentage d'élèves disposant d'un code d'identification au pré-primaire	%	0	0%	0%	35%	60%	100%
Pourcentage d'élèves disposant d'un code d'identification au primaire	%	0	0	0	46%	60%	100%
Nombre de Classes de remédiation au primaire	classe	5	5	5	17	29	41
Nombre d'orthophoniste	orthophoniste	0	0	0	1	2	9
Nombre d'élèves en difficulté repérés et signalés pris en charge dans les classes de remédiation	élève	87	99	99	459	819	1179

Source des données :

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN) fournit les données statistiques ; la Direction du Registre Nationale des Personnels et des Apprenants (DRNPA) et la Direction Centrale des Systèmes Informatiques(DCSI) apportent leur expertise dans la conception du logiciel et l'immatriculation des apprenants.

Précisions méthodologiques

Le pourcentage d'élèves devant bénéficier d'un livret scolaire au pré-primaire et au primaire est calculé sur le nombre total d'élèves (nombre d'élèves devant bénéficier d'un livret scolaire dans la province de l'Estuaire / nombre total des élèves de neuf provinces X 100).

Le Nombre d'élèves en difficulté correspond au nombre d'élèves repérés et signalé qui sont pris en charge dans les classes de remédiation. (5 classes jusqu'en 2014, 17 classes en 2015 dont 12 nouvelles classes permettant d'accueillir 360 élèves supplémentaires, soit au total 459 élèves).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mise en place d'une équipe de travail réunissant la Direction générale de l'Enseignement Scolaire et Normal et la Direction Générale des statistiques, de la planification et de la prospective pour la conception des codes d'identification.
- Acquisition et installation, avec le concours de l'ANINF, d'une application à la Direction Générale des statistiques, de la planification et de la prospective et déploiement de cette dernière dans les 9 académies provinciales.
- Conception et supervision de la production des livrets scolaires pour l'ensemble des établissements du pré primaire et du primaire et de leur acheminement en province.
- Délivrance en 2015 du livret aux élèves des établissements publics de la Province de l'Estuaire
- Organisation des ateliers de sensibilisation et de formation à l'endroit des chefs d'établissements et les encadreurs pédagogiques à l'importance du bon remplissage des livrets scolaires.
- Elaboration d'un bilan de fin d'année sur l'introduction du livret scolaire.
- Introduction du livret scolaire dans le pré primaire et le primaire.
- Formation de tous les enseignants à l'utilisation correcte du livret scolaire.
- Contrôle du remplissage des livrets scolaires.
- Exploitation effective des livrets scolaires pour la prise de décisions relatives à l'évolution de la scolarité de chaque apprenant.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- L'Inspection Générale des Services apporte son expertise et ses conseils, dans la validation des propositions.
- L'Institut Pédagogique National apporte son expertise dans la conception.
- La Direction du Registre Nationale des Personnels et des Apprenants (DRNPA) contribue à la conception du logiciel à l'immatriculation de chaque apprenant et la Direction Centrale des Systèmes Informatiques(DCSI) à l'installation du réseau et des outils informatiques.
- La Direction de l'Enseignement pré primaire(DEPP) met en contribution les éducateurs spécialisés, les circonscriptions scolaires.
- La Direction Générale de l'enseignement secondaire : coordonne les activités des trois directions (Pré primaire, Primaire et Secondaire.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015
11.444.1:Acquisitions des connaissances et des compétences et Certifications	6 674 706 505	6 474 706 505	6 674 706 505	6 474 706 505
2:dépenses de personnel	3 823 636 320,00	3 823 636 320	3 823 636 320,00	3 823 636 320
3:dépenses de biens et services	2 851 070 185,00	2 651 070 185	2 851 070 185,00	2 651 070 185
11.444.2:Evaluation des enseignants et des autres personnels	6 894 000	6 894 000	6 894 000	6 894 000
3:dépenses de biens et services	6 894 000,00	6 894 000	6 894 000,00	6 894 000
11.444.4:Formation des enseignants du pré-primaire et primaire	1 145 761 680	1 145 761 680	1 145 761 680	1 145 761 680
2:dépenses de personnel	283 573 000,00	283 573 000	283 573 000,00	283 573 000

3:dépenses de biens et services	862 188 680,00	862 188 680	862 188 680,00	862 188 680
Total pour le programme : 11.444:Enseignement pré-primaire et primaire	7 827 362 185,00	7 627 362 185	7 827 362 185,00	7 627 362 185

(3) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.

(4) FDC : fonds de concours (article 31 de la LOLFEB)

ADP : attributions de produits (article 32 de la LOLFEB)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
		Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	15 652	116	331	215	15 879
Solde forfaitaire globale (s1)					
Catégorie A (s2)	624	9	25	16	640
Permanents	624	9	25	16	640
Non permanents	0	0	0	0	0
Catégorie B (s3)	11 357	98	307	209	11 566
Permanents	11 357	98	307	209	11 566
Non permanents	0	0	0	0	0
Catégorie C (s4)	3 671	9	0	-9	3 662
Permanents	3 041	9	0	-9	3 032
Non permanents	630	0	0	0	630
Main d'œuvre non permanente (t)	12	0	0	0	12
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	15 664	116	331	215	15 879

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	15 652		15 879		215	15 879
Solde forfaitaire globale (s1)						
Catégorie A (s2)	624		640		16	640
Permanents	624		640		16	640
Non permanents	0		0		0	0
Catégorie B (s3)	11 357		11 566		209	11 566
Permanents	11 357		11 566		209	11 566
Non permanents	0		0		0	0
Catégorie C (s4)	3 671		3 662		-9	3 662
Permanents	3 041		3 032		-9	3 032
Non permanents	630		630		0	630
Main d'œuvre non permanente (t)	12		12		0	12
Emplois des opérateurs (u)						
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)						
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)						
Total pour le programme (v) = s+t+u	15 664		15 879		215	15 879

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Conseillers pédagogiques	25	25	0	Conseillers pédagogiques sortant de l'ENS
2	Instituteurs	307	307	0	Instituteurs sortant de l'ENI

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014	2015	Justifications pour 2015
		Montants	Montants	à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Manuels scolaires (Primaire)		653 624 299	Convention du 9 janvier 2014 n°1036
Total			653 624 299	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Organisation des examens et concours		2 289 696 966	Diplôme sanctionnant la fin du cycle primaire CEP : 1 378 146 566 Sorties de l'ENI ENI/CCEP : 911 550 400
	Formation Continue Modulaire à l'APC (encadreurs et enseignants du primaire)		300 000 000	Renforcement des capacités opérationnelles des enseignants
	Supports Pédagogiques APC		162 881 600	Outils d'accompagnement
	Pré-primaire : Recyclage de 928 enseignants		100 000 000	Renforcement des capacités des certains enseignants non qualifiés
	Formation de 24 enseignants aux stratégies de remédiation		13 950 000	Frais de mission pour 5 jours de 18 formateurs à raison de 115000j .Frais de déplacement de 18 formateurs à raison de 120000.Frais de transport et pause café pour 5j à raison de 10000/personne
Total			3 520 152 865	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total				
Total Global			3 520 152 865	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Financement de l'étude de définition(fonds centralisé 2015) (Oui / Non)	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Elaboration de 16 curricula au pré-primaire /primaire	Non		2 000.000.000			0
Réhabilitation de 200 classes pour le pré-primaire et renouvellement des équipements ; réhabilitation de 50 classes pour le primaire et renouvellement des équipements	Non		300 000 000			0
Réhabilitation de 300 blocs sanitaires des écoles du primaire	Non		2 400 000 000			0
Extension de 12 classes de remédiation	Non		60 000 000			0
Construction de 14 écoles du pré-primaire	Non					0
Construction de 11 écoles du primaire	Non					0
Equipement de classes pré-primaire/primaire	Non		2 40 000 000			0
Total global			5 000 000 000			0

Justifications

Projet : Elaboration de 16 curricula au pré-primaire /primaire :

- **Ateliers d'écriture** (achat fournitures de bureau, pause-café...) : 5 000 000 F l'unité à raison de 16 curricula.
 - Total élaboration: **80 000 000 F.**
- **Validation** des curricula:
 - 250 000 F l'unité pour 16 curricula.
 - Total validation : **4 000 000 F**
- **Expérimentation** des curricula
 - Impression: **12 000 000 F** l'unité
 - Frais de mission pour neuf (9) personnes : 115 000 F par personne à raison de sept (7) jours.
 - Frais de déplacement pour neuf (9) personnes: 120 000 F l'unité.
 Total expérimentation: **200 325 000 F.**
- **Impression** de 2500 curricula par domaine (format fini, couverture, papier, couleur, poids, livraison)
 - Maths: 11 550 F l'unité
 - Eveil: 14 920 F l'unité,
 - Français: 17 350 F l'unité
 Soit **109 550 000 F** pour une section, donc un total de **219 110 000 F** pour les 4 et 5 ans (pré-primaire).
 Impression pour le primaire de cinq (5 curricula) à destination de 11 900 enseignants par domaine.
 - Eveil a la citoyenneté: 10 170 F l'unité, soit un montant total de **121 023 000 F**
 - Maths: 11 870 F l'unité, soit un montant total de **141 253 000 F.**
 - Anglais: 13 870 F l'unité, soit un montant total de **161 483 000 F**
 - TICE: 10 170 F l'unité, soit un montant total de **121 023 000 F.**
 - Sciences: 11 870 F l'unité, soit un montant total de **141 253 000 F**
 Donc un total de **686 035 000 F.**
- **Distribution** des curricula: **7 000 000 F**
- **Formation** du personnel:
 - Frais de missions pour 5 jours par formateur : 575 000 F soit **27 600 000 F** pour 48 formateurs.
 - Frais de déplacement pour 48 formateurs a raison de 120 000 F par formateur soit **5 760 000 F.**
 - Frais de transport et de restauration pour 5 jours à raison de 50 000 F par enseignant , soit un montant de **642 750 000 F** pour 12 855 enseignants.
 Total formation: **676 110 000 F.**

Projet : Réhabilitation Equipement pour le pré-primaire et pour le primaire :

- Pour le pré-primaire réhabilitation de **200** classes (**43** à l'Estuaire, **23** dans le Haut-Ogooué, **10** dans le Moyen-Ogooué, **24** dans la Ngounié, **19** dans la Nyanga, **14** dans l'Ogooué-Ivindo, **20** dans l'Ogooué-Lolo, **24** dans l'Ogooué – Maritime, **23** dans le Woleu-Ntem) et renouvellement des équipements : **200** chaises **200** bureaux enseignants, **200** tableaux noirs , **200** tableaux d'affichages, **600** bancs de regroupement ,200 meubles de rangement, **1200** tables et **7000** chaises enfants.
- Pour le primaire réhabilitation de **50** classes à L'Estuaire et renouvellement des équipements :**50** tableaux noirs ; **50** tableaux d'affichages, **1000** tables bancs.
- Coût des équipements
 - Le coût moyen d'une chaise enseignant est de 25.000f et 85.000f le bureau.
 - Le coût moyen d'une chaise et d'une table pour enfant du pré-primaire est de 25.000f;
 - Banc de regroupement 20.000f
 - Le meuble de rangement 150.000f
 - Le coût moyen d'un table banc pour enfant du primaire est de 65.000f,
 - Le coût moyen d'un tableau d'affichage est de 20.000f
 - Le coût moyen d'un tableau noir est de 42.000f

Projet : Réhabilitation de 300 blocs sanitaires des écoles du primaire :140 dans la province de l'Estuaire, ; 20 dans le haut Ogooué, ; 20 dans le Moyen ogooué, ; 20 dans la Ngounié, ; 20 dans la Nyanga, ; 20 dans l'Ogooué Ivindo ; 20 dans l'Ogooué lolo ; 20 dans l'Ogooué Maritime, 20 dans le Woleu Ntem.

- Le coût unitaire d'une réfection d'un bloc sanitaire de 10 toilettes, 5 regards, 1 fosse est de 5 000 000

Projet : Extension de 12 classes de remédiation

- 360 chaises de 25 000F;
- 360 tables de 30 000 F;
- 12 tableaux noirs de 42 000f;
- 24 ordinateurs: 400 000f;
- 12 photocopieurs: 700 000f

Projet : Construction de 14 écoles du pré-primaire

- Le coût unitaire d'un établissement de trois (3) salles de classes avec bloc sanitaire et bâtiment administratif est estimé à 250 millions

Projet : Construction de 11 écoles du primaire

- Le coût unitaire d'un établissement de dix (10) salles de classes avec bloc sanitaire et bâtiment administratif est estimé à 450 millions..

Projet : Equipement de classes pré-primaire/primaire

304 chaises et bureaux (enseignant), 252 tables et 1470 chaises (enfants pp), 42 meubles de rangement, 126 bancs de regroupement , 2200 tables bancs, 152 tableaux noirs, 152 tableaux d'affichages

- Le coût moyen d'une chaise enseignant est de 25.000f et 85.000f le bureau.
- Le coût moyen d'une chaise et d'une table pour enfant du pré-primaire est de 25.000f;
- Banc de regroupement 20.000f
- Le meuble de rangement 150.000f
- Le coût moyen d'un table banc pour enfant du primaire est de 65.000f,
- Le coût moyen d'un tableau d'affichage est de 20.000f
- Le coût moyen d'un tableau noir est de 42.000f

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Demande			Dépenses proposées
		Grosses réparations	Renouvellement	Développement	
Type 1 Moyens roulants					
Equipement 1.1 véhicules de fonction	1	0	1	3	0
Equipement 1.2 véhicules de liaison	0	0	0	2	0
Equipement 1.3 véhicules de terrain	3	0	0	21	0
Type 2 Matériel informatique					
Equipement 2.1 Ordinateurs	6	1	5	34	0
Equipement 2.2 Imprimantes	6	1	5	34	0
Equipement 2.3 onduleurs	6	1	5	34	0
Type 3 Mobiliers de bureaux					
Equipement 3.1 Armoires de rangement	30	0	0	1	0
Equipement 3.2 bureaux	168	0	0	15	0
Equipement 3.3 chaises	168	0	0	15	0
Type 4 Equipements de bureaux					
Equipement 4.1 Photocopieurs	26	1	1	16	0
Equipement 4.2 Téléphones fixe	42	0	0	11	0
Equipement 4.3 Fax	0	0	0	11	0

Justifications :

Moyens roulants : Pour faciliter les déplacements des responsables administratifs à Libreville ainsi qu'à l'intérieur du pays. Puis favoriser le contrôle régulier des agents en activité dans les zones rurales.

Matériel informatique : Pour permettre la production des éléments essentiels à la communication et accroître le rendement des agents

Mobiliers de bureaux : Pour favoriser l'efficacité, la rentabilité et la performance de chaque agent à son poste de travail

Equipements de bureaux : Faciliter la communication et la collaboration avec les usagers des services extérieurs

PROGRAMME:11.451 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Enseignement Secondaire » est une déclinaison de la Mission Education Nationale, Enseignement technique et professionnel. Il a pour finalité d'organiser, animer et contrôler la gestion, la pédagogie et la vie scolaire dans les établissements secondaires.

L'enseignement secondaire général est dispensé dans les collèges d'enseignement général et dans les lycées. Il s'adresse à la tranche d'âge de 12 à 18 ans et s'étend sur une période de 7 ans repartis en deux cycles : le cycle moyen ou premier cycle d'une durée de 4 ans (de la sixième à la troisième), sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et le second cycle, d'une durée de trois ans (de la seconde à la terminale, littéraire ou scientifique), sanctionné par le baccalauréat qui donne accès à l'enseignement supérieur. L'accès à l'enseignement secondaire général est conditionné par la moyenne de classe de fin d'année de cinquième du primaire additionnée à la moyenne obtenue aux épreuves écrites du Certificat d'Etudes Primaires.

Le programme « Enseignement Secondaire » est dirigé par le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN).

Le programme recouvre :

- la gestion des examens et concours ;
- la gestion des personnels ;
- la gestion des programmes pédagogiques.

Le programme doit être en articulation avec les programmes :

- « Pré-primaire, primaire » ;
- « Enseignement technique et professionnel » ;
- « Pilotage et soutien des politiques de l'éducation ».

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme Enseignement Secondaire sont :

- Acquisition des connaissances et des compétences et certifications ;
- Evaluation des enseignants et des autres personnels ;
- Appui à l'enseignement privé ;
- Prise en charge des élèves handicapés et en difficulté scolaire.

Action 1 : Acquisitions des connaissances et des compétences et Certifications

Cette action recouvre :

- l'enseignement dispensé aux élèves, hors soutien aux élèves en difficulté scolaire ;
- le recrutement et la gestion des enseignants et des personnels en dehors de leur évaluation ;
- le développement, la mise en conformité, la maintenance, l'entretien du patrimoine et des équipements des établissements du secondaire.

Action 2 ; Evaluation des enseignants et des autres personnels

Cette action recouvre :

- l'animation, l'organisation et le contrôle de la pédagogie dans les lycées et collèges ;
- la conception et la supervision de la mise en œuvre des actions de formation en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- l'organisation des sessions de formation des enseignants et des encadreurs pédagogiques à l'application des outils de collecte ;
- l'élaboration du tableau de bord de l'enseignement secondaire.

Action 3 : Appui à l'enseignement privé

Cette action recouvre :

- la mise à disposition des établissements privés de tous les documents ou guides pédagogiques permanents ;
- l'initiation des projets de textes nécessaires au bon fonctionnement des établissements ;
- l'affectation des enseignants qualifiés dans les établissements privés ;
- l'organisation des inspections dans les établissements privés en vue de contrôler l'action pédagogique ;
- le subventionnement des établissements privés pour leur fonctionnement ;
- l'implication des enseignants des établissements privés dans les séminaires multidimensionnels et d'échanges.

Action 4 : Prise en charge des élèves handicapés et en difficulté scolaire

Cette action recouvre :

- la formation d'un personnel d'enseignement et d'encadrement capable de prendre en charge de façon spécifique les élèves handicapés ;
- la prise en compte des handicaps dans la construction des établissements, la mise en accessibilité des établissements existants ;
- la définition de programmes d'études prenant en compte les handicaps ;
- la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de remédiation destinées aux élèves en retard d'apprentissage ;
- la participation, avec les autres services compétents, à l'élaboration de la documentation nécessaire à la réorientation scolaire.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont :

- une augmentation forte de la démographie scolaire, ces dernières années, aussi bien dans les collèges que les lycées et notamment en zone urbaine;
- la prolifération des établissements privés laïcs d'enseignement secondaire;
- le développement au niveau international de nouvelles approches pédagogiques comme l'Approche Par les Compétences.

Les attentes des citoyens, usagers et de l'autorité politique vis-à-vis du programme sont principalement :

- l'accès de tous les enfants à l'éducation secondaire ;
- la réussite des élèves aux examens et concours ;
- un nombre acceptable d'élèves par classe, grâce à une bonne gestion prévisionnelle ;
- la mise à disposition d'enseignants de qualité et en nombre suffisant, partout sur le territoire ;
- le renforcement de l'encadrement pédagogique.

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme :

- l'élaboration d'un plan décennal de mise à niveau dans le champ du programme, dans ses différentes dimensions (recrutement et formation continue des enseignants, infrastructures et équipements pédagogiques, encadrement pédagogique, programmes d'enseignement, statut des agents publics dans le champ du programme...);
- la formation continue des enseignants (organisation de séminaires multidimensionnels de formation par exemple) ;
- l'engagement de l'adaptation des curricula à la nouvelle donne, dans le cadre de l'Approche par les Compétences ;
- la transformation de certains C.E.S en Lycées ;
- l'extension / réhabilitation de plusieurs lycées et Collèges ;
- le taux élevé de réussite au Brevet et au Baccalauréat ces dernières années.

Cependant, de nombreux manques et difficultés restent à traiter, comme les Etats Généraux de l'Education tenus en 2010 l'ont souligné. Il s'agit notamment :

- des établissements publics secondaires à effectifs pléthoriques ;
- d'une carence considérable des personnels enseignants, toutes disciplines confondues ;
- d'une quasi inexistence des personnels d'encadrement (à l'instar des conseillers d'orientation psychologues) ;
- d'un taux de déscolarisation et de déperdition croissant au fil des années ;
- d'un taux important d'enseignants peu qualifiés, recrutés par voie directe (sans formation pédagogique) ;
- d'un taux insignifiant d'élèves dans les séries scientifiques ;
- des infrastructures désuètes ;
- d'une absence totale de gestion prévisionnelle ;
- d'une cherté des outils pédagogiques ;
- d'une absence criarde des CDI et des bibliothèques ;
- d'une limitation excessive d'enseignants pour la formation continue ;
- d'une lenteur dans la réfection de l'existant infrastructurel et dans la construction de nouveaux établissements.

ENJEUX

- Garantir l'accès de tous à l'éducation au secondaire ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé au secondaire (public et privé) ;
- Réduire les redoublements et les déperditions scolaires au secondaire.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Développer la qualité de l'enseignement dans le secondaire

- Résultat annuel attendu 1 : Ecriture 20 curricula
- Résultat annuel attendu 2 : Formation initiale et continue de 6116 enseignants.
- Résultat annuel attendu 3 : Evaluation de 6116 enseignants .

OBJECTIF N°2 : Réduire le nombre moyen d'élèves par classe dans l'ensemble du pays en vue d'un ratio de 35 élèves, faciliter l'accès de tous, y compris les enfants handicapés, et leur donner, d'ici à fin 2017, les moyens d'achever le cycle complet du secondaire

- Résultat annuel attendu 1 : Construction de 6 établissements.
- Résultat annuel attendu 2 : Obtention d'un ratio de 50 élèves par classe.
- Résultat annuel attendu 3 : Equipement des établissements de 1500 tables- bancs.
- Résultat annuel attendu 4 : Orientation de 33% des élèves de l'enseignement général vers l'enseignement technique et la formation professionnelle.

OBJECTIF n°3 : Développer la conformité aux textes des établissements du secondaire en milieu urbain et rural sur le plan du nombre de salles de classe, des équipements pédagogiques, des conditions sanitaires et sociales, de la restauration des espaces de jeux et de l'environnement.

- Résultat annuel attendu 1 : Réhabilitation de 13 établissements.
- Résultat annuel attendu 2 : Equipement de laboratoires dans 13 établissements.

OBJECTIF n° 4 : D'ici à fin 2017 mettre en place un dispositif de suivi des apprenants tout au long de leur scolarité.

- Résultat annuel attendu 1 : Remise du livret scolaire à 100% d'élèves du secondaire.
- Résultat annuel attendu 2 : Attribution d'un code d'identification à chaque apprenant.
- Résultat annuel attendu 3 : Dotation des 10 Académies provinciales de l'outil informatique et d'un moyen de communication fiable.
- Résultat annuel attendu 4 : Disposer d'un conseiller d'orientation-psychologue dans 60% des établissements.

OBJECTIF n° 5 : Avoir mis en place un dispositif rationnel et efficace de gestion des ressources humaines (enseignants et encadreurs pédagogiques).

- Résultat annuel attendu 1 : Dotation des services déconcentrés d'un logiciel de GRH.
- Résultat annuel attendu 2 : Renforcement des compétences des personnels des DAP et des établissements secondaires.
- Résultat annuel attendu 3 : Réalisation d'une cartographie des personnels.

OBJECTIF n°5 : D'ici à fin 2017, atteindre 60% de réussite au baccalauréat, notamment en diversifiant les offres de formation

- Résultat annuel attendu : Réussite au Baccalauréat de 50%

OBJECTIF N°1 : Développer la qualité de l'enseignement dans le secondaire

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique ;
- Qualité de service rendu aux usagers ;
- Efficience de l'Administration.

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Ecriture de 20 curricula ;
- Résultat annuel attendu 2 : Formation initiale et continue de 6116 enseignants ;
- Résultat annuel attendu 3 : Evaluation de 6116 enseignants ;
- Résultat annuel attendu 4 : Recrutement de 500 enseignants.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de curricula écrits	nombre				20	-	-
Nombre de séances de formation	nombre				3	6	9
Nombre d'enseignants formés sur les curricula	nombre						6 116
Taux d'enseignants formés sur les curricula	%						100%
Nombre d'enseignants recrutés	nombre				500	1000	1500
Nombre d'enseignants évalués	nombre						6 616
Taux d'enseignants évalués	%						

Source des données : IGS, IPN

Précisions méthodologiques :

Dénombrement des curricula, des enseignants formés et recrutés.

ELEMENTS DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE

- Fixer un programme pluriannuel et annuel de réexamen, de révision des curricula ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de coopération avec l'Inspection Générale des Services, l'IPN et l'ENS ;
- Développer les visites des inspecteurs et des conseillers pédagogiques : définir un programme annuel des visites et des inspections ;
- Faciliter aux enseignants les conditions d'acquisition des matériels didactiques ;
- Intensifier la formation initiale et continue des enseignants sur la base des nouveaux curricula ;
- Développer les journées d'animation pédagogique ;
- Poursuivre la politique de gratuité de manuels scolaires.
- Mettre en œuvre le plan de recrutement (définir les langues étrangères prioritaires et recruter les enseignants formés à ces langues).

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- L'ENS apporte son expertise sur la formation des enseignants.
- L'IPN contribue à la conception et l'élaboration des curricula.
- L'IGS intervient dans les activités de validation des curricula.
- MULTIPRESS aura en charge l'impression des curricula.

OBJECTIF N°2 : Réduire le nombre moyen d'élèves par classe dans l'ensemble du pays en vue d'un ratio de 35 élèves, faciliter l'accès de tous, y compris les enfants handicapés, et leur donner, d'ici à fin 2017, les moyens d'achever le cycle complet du secondaire.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique ;
- Qualité de service rendu aux usagers ;
- Efficience de l'Administration.

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Construction de 6 établissements ;
- Résultat annuel attendu 2 : Obtention d'un ratio de 50 élèves par classe ;
- Résultat annuel attendu 3 : Equipement des établissements de 1500 tables- bancs ;
- Résultat annuel attendu 4 : Orientation de 33% des élèves de l'enseignement général vers l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Indicateurs

Intitulé (cumul)	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (cumul)
Nombre d'établissements construits	Etablissement	-	-	-	6	12	18
Tables bancs des établissements construits	Table banc	-	-	-	1500	3000	4500
Chaises (Enseignant) des établissements construits	Chaise	-	-	-	360	720	1080
bureaux (Enseignant) des établissements construits	Bureau	-	-	-	132	264	396
Tableaux noirs des établissements construits	Tableau noir	-	-	-	60	120	180
Tableaux d'affichages des établissements construits	Tableau d'affichage	-	-	-	12	24	36
Placards de rangements des établissements construits (salles de prof.)	Placard	-	-	-	6	12	18
Taux d'orientation des élèves vers l'enseignement technique et professionnel	%				33%		

Source des données : DGPE et ANGT

Précisions méthodologiques :

Dénombrement des équipements et d'établissements construits.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE

- Poursuivre la construction des lycées et collèges dans l'ensemble du pays ;
- faire un point de situation approfondi sur chaque projet avec l'ANGT et la DGPE ;
- dresser le bilan des actions de construction et de réhabilitation.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- La DGPE apporte son expertise et conseil, assurer l'ingénierie de l'opération, suivre les travaux.
- L'ANGT joue son rôle de maître d'ouvrage délégué, mène à bonne fin la réalisation des travaux, gère les prestataires.

OBJECTIF N° 3: Développer la conformité aux textes des établissements du secondaire en milieu urbain et rural sur le plan du nombre de salles de classe, des équipements pédagogiques, des conditions sanitaires et sociales, de la restauration des espaces de jeux et de l'environnement.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique ;
- Qualité de service rendu aux usagers ;
- Efficience de l'Administration.

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Réhabilitation de 13 établissements
- Résultat annuel attendu 2 : Equipement de laboratoires dans 13 établissements.

Indicateurs

Intitulé (cumul)	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (cumul)
Nombre d'établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	13	26	39
Nombre de tables bancs des établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	5000	2000	9000
Chaises des établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	250	250	750
Nombre de bureaux des établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	130	130	390
Tableaux noirs des établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	13	13	39
Tableaux d'affichages des établissements réhabilités	Nombre	-	-	-	26	26	78
Placards de rangements des établissements réhabilités (salles de prof)	Nombre	-	-	-	13	13	39

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : dénombrement des équipements des établissements réhabilités.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

- Evaluer le niveau de conformité de chaque établissement.
- Définir des priorités et une stratégie de mise en conformité progressive.
- Elaborer et superviser la mise en œuvre du programme annuel de mise en conformité.
- Effectuer des revues régulières de la mise en œuvre du programme.
- Tenir à jour les statistiques sur la mise en conformité.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS/ PARTENAIRES

- L'IGS apporte son expertise et conseil dans le respect des normes.
- La DGPE apporte son expertise et conseil, assurer l'ingénierie de l'opération de réhabilitation et d'achats des équipements, suivre les travaux, l'achat et la livraison des équipements.

OBJECTIF N° 4 : D'ici à fin 2017 mettre en place un dispositif de suivi des apprenants tout au long de leur scolarité

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique ;
- Qualité de service rendu aux usagers ;
- Efficience de l'Administration.

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Remise du livret scolaire à 100% d'élèves du Secondaire
- Résultat annuel attendu 2 : Attribution d'un code d'identification à chaque apprenant
- Résultat annuel attendu 3 : Dotation des 10 Académies provinciales de l'outil informatique et d'un moyen de communication fiable
- Résultat annuel attendu 4 : Disposer d'un conseiller d'orientation-psychologue (COP) dans 60% des établissements.

Indicateurs

Intitulé (cumul)	Unité	Rappel du résultat	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (cumul)
Pourcentage d'élèves auxquels a été remis le livret scolaire	%	-	-	-	100	100	100
Taux d'apprenants ayant un identifiant	%	-	-	-	100	100	100
Nombre d'académies disposant de NTIC	Nombre	-	-	-	10	10	10
Taux d'établissements disposant d'un COP	%	-	-	-	60	80	100

Source des données :

Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN) ; Direction d'Académies Provinciales(DAP), Direction du Registre National des Personnels et des Apprenants (DRNPA) ; Direction Centrale des Systèmes Informatiques(DCSI).

Précisions méthodologiques :

Le pourcentage d'élèves devant bénéficier d'un livret scolaire est calculé sur le nombre total d'élèves devant bénéficier d'un livret divisé par le nombre total d'élèves (170 965) des 9 provinces multiplié par 100.

Le taux d'établissements disposant d'un conseiller d'orientation-psychologue (COP) correspond au ratio entre le nombre d'établissements disposant effectivement d'un COP (numérateur) et le nombre total d'établissements (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE

- Mise en place d'une équipe de travail réunissant la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal et la Direction Générale des Statistiques, de la Planification et de la Prospective pour la conception des code d'identification ;
- Acquisition et installation, avec le concours de l'ANINF, d'une application à la Direction Générale des Statistiques, de la Planification et de la Prospective et déploiement de cette dernière dans les 10 académies provinciales ;
- Conception et supervision de la production des livrets scolaires pour l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire et de leur acheminement en province ;
- Organisation des ateliers de sensibilisation et de formation à l'endroit des chefs d'établissements et des encadreurs pédagogiques à l'importance du bon remplissage des livrets scolaires ;
- Elaboration d'un bilan de fin d'année sur l'introduction du livret scolaire.
- Formation de tous les enseignants à l'utilisation correcte du livret scolaire ;
- Contrôle du remplissage des livrets scolaires ;
- Exploitation effective des livrets scolaires pour la prise de décisions relatives à l'évolution de la scolarité de chaque apprenant.
- Organisation et suivi de façon méthodique la remontée des données sur les élèves vers le niveau central.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS/ PARTENAIRES

- L'IGS apporte son expertise et conseil, participe à l'élaboration et la validation des propositions.
- La DG Statistiques, de la Planification et de la Prospective conçoit les codes d'identification.
- La Direction du Registre National des Personnels et des Apprenants (DRNPA) contribue à la conception du logiciel, à l'immatriculation de chaque apprenant et la Direction Centrale des Systèmes Informatiques (DCSI) à l'installation du réseau et des outils informatiques.
- L'ANINF installe et maintient les outils informatiques.

OBJECTIF N° 5 : Avoir mis en place un dispositif rationnel et efficace de gestion des ressources humaines (enseignants et encadreurs pédagogiques).

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique ;
- Qualité de service rendu aux usagers ;
- Efficacité de l'Administration.

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Dotation des services déconcentrés d'un logiciel de GRH ;
- Résultat annuel attendu 2 : Renforcement des compétences des personnels des DAP et des établissements secondaires ;
- Résultat annuel attendu 3 : Réalisation d'une cartographie des personnels.

Indicateurs

Intitulé (cumul)	Unité	2013	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (cumul)
Nombre de DAP disposant d'un logiciel de ressources humaines	Nombre	0	0	0	10	10	10
Nombre d'agents exerçant dans chaque DAP formés en gestion de ressources humaines	Nombre	0	0	0	30	30	30
Nombre de DAP disposant d'un logiciel de GRH	Nombre	0	0	0	10	10	10
Nombre de DAP disposant d'une connexion internet	Nombre	0	10	10	10	10	10

Source des données

Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal (DGESN) ; Direction d'Académies Provinciales(DAP), Direction du Registre National des Personnels et des Apprenants (DRNPA) ; Direction Centrale des Systèmes Informatiques(DCSI).

Précisions méthodologiques :

Aucun service ne dispose d'un logiciel de Gestion de Ressources Humaines.
Aucun agent n'a été formé en Gestion de Ressources Humaines.
4987 situations administratives ont été ventilées (données globales).
3 agents seront formés par DAP, soit au total 30 agents.

Eléments clés de stratégie d'action annuelle :

- Organisation des commissions des mouvements des personnels (mutations, affectations...) en fin d'année scolaire;
- Introduction du logiciel dans les services déconcentrés : DAP et établissements;
- Formation des agents à l'utilisation du logiciel ;
- Réflexion sur la mise en place d'une politique de sédentarisation des enseignants ;
- Renforcement des capacités des personnels en charge de la GRH ;
- Création d'un site internet ;

- Etat des lieux sur les conditions de vie et de travail des enseignants (logements, santé...) et plan d'amélioration ;
- Constitution d'un fichier initial des enseignants ;
- Mise en place d'un dispositif de traitement des dossiers des enseignants.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS/ PARTENAIRES

- IGS : Contrôle et validation
- DGRH : Traitement des dossiers
- ANINF : Installation et maintenance des logiciels

OBJECTIF PLURIANNUEL 6 : D'ici à la fin 2017, atteindre 60% de réussite au baccalauréat, notamment en diversifiant les offres de formation

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique ;
- Qualité de service rendu aux usagers ;
- Efficience de l'Administration.

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu : Réussite au Baccalauréat de 50%

Indicateurs

Intitulé (cumul)	Unité	Résultat 2013	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (cumul)
Taux de réussite au Baccalauréat	%	45	-	47	50	55	80
Pourcentage d'élèves en classe terminale bénéficiant d'un soutien scolaire	%	-	-	-	60	80	100

Sources des données : DGEC

Précisions méthodologiques :

Le taux de réussite au Bac en % correspond au ratio entre le nombre de candidats reçus au Bac (numérateur) et le nombre d'inscrits au Bac (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

- Assurer une bonne orientation des élèves en fonction de leurs aptitudes : choix de la bonne série ;
- Développer le soutien scolaire ;
- Assurer un accompagnement personnalisé des élèves pouvant avoir des difficultés.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS/ PARTENAIRES

- IGS : Coordination et supervision ;
- DGEC : Organisation des examens.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015
11.451.1:Acquisition des connaissances et des compétences et Certifications	15 032 487 724	23 326 692 532	15 032 487 724	23 326 692 532
2:dépenses de personnel	3 936 868 000,00	3 936 868 000	3 936 868 000,00	3 936 868 000
3:dépenses de biens et services	6 295 619 724,00	6 389 805 532	6 295 619 724,00	6 389 805 532
5:dépenses d'investissement	4 800 000 000,00	13 000 000 000	4 800 000 000,00	13 000 000 000
11.451.2:Evaluations des enseignants et des autres personnels		2 512 862 559		2 512 862 559
3:dépenses de biens et services		2 512 862 559		2 512 862 559
11.451.3:Appui à l'enseignement privé	1 511 701 812	1 379 334 200	1 511 701 812	1 379 334 200
3:dépenses de biens et services	282 245 000,00	282 245 000	282 245 000,00	282 245 000
4:dépenses de transfert	1 229 456 812,00	1 097 089 200	1 229 456 812,00	1 097 089 200
11.451.5:Œuvres scolaires	16 485 000	16 485 000	16 485 000	16 485 000
3:dépenses de biens et services	16 485 000,00	16 485 000	16 485 000,00	16 485 000
Total pour le programme : 11.451:Enseignement secondaire	16 560 674 536,00	27 235 374 291	16 560 674 536,00	27 235 374 291

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
		Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	6938	100	216	116	7054
Solde forfaitaire globale (s1)					
Catégorie A (s2)	6000	100	216	116	6116
Permanents	6000	100	216	116	6116
Non permanents	0	0	0	0	0
Catégorie B (s3)	938	0	0	0	938
Permanents	938	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0
Catégorie C (s4)	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0
Non permanents	-	-	-	-	-
Main d'œuvre non permanente (t)	NR-	NR-	NR-	NR-	NR-
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	6938	100	216	116	7054

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	6 938		7 054		116	
Solde forfaitaire globale (s1)						
Catégorie A (s2)	6000		6116		116	
Permanents	6000		6116		116	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie B (s3)	938		938		0	
Permanents	938		0		0	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie C (s4)	0		0		0	
Permanents	0		0		0	
Non permanents	-		-		-	
Main d'œuvre non permanente (t)	NR-		NR-		NR-	
Emplois des opérateurs (u)	-		-		-	
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	-		-		-	
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	-		-		-	
Total pour le programme (v) = s+t+u	6 938		7 054		116	

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Enseignants en CES ou en Lycée	216	216	0	sortant de l'ENS

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014	2015	Justifications pour 2015
		Montants	Montants	à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Frais d'écolage	3 714 974 000	9 122 157 000	5606 élèves supplémentaires 2 950 619 000 d'arriérés ce qui présente un coût réel en 2014 de 6 171 538 000 fcfa
Total		4 373 498 926	9 122 157 000	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Ecriture des curricula APC		1 267 300 000	
	Organisation des examens et concours	5 077 249 845	8 013 415 182	Diplôme sanctionnant la fin du premier cycle BEPC : 2 940 187 782 Diplôme sanctionnant la fin du second cycle BAC : 5 073 227 400
Total		5 077 249 845	9 280 715 182	
TOTAL		9 450 748 771	18 402 872 182	

Justifications :

Frais d'écolage :

Ils correspondent aux frais de scolarité versés par l'Etat pour les élèves orientés dans les établissements privés, confessionnels et laïcs.

Ces frais n'ont été que pour une partie payés en 2014.

Restauration de l'internat Lycée National Léon MBA et du lycée d'excellence de Franceville :

Le montant inscrit en 2015 inclut le non paiement effectué en 2014.

Ecriture des curricula APC

Le cout indiqué couvre les dépenses suivantes :

- un photocopieur pour 5 000 000 FCFA;
- 4 ordinateurs pour 1 600 000 FCFA ;
- 4 vidéo projecteurs pour 2 800 000 FCFA ;
- 4 imprimantes pour 1 600 000 FCFA ;
- fournitures de bureau divers 4 000 000 FCFA ;
- 3 experts internationaux 6000 000 FCFA ;
- 30 encadreurs nationaux pour 4 500 000 FCFA ;
- 60 commissaires pour 7 200 000 FCFA ;
- séminaire expert (restauration pause café 93 participants pour 3 720 000 FCFA ;
- frais de déplacement experts internationaux 3 experts pour 3 600 000 FCFA ;
- hébergement de 3 experts internationaux pour 2 160 000 FCFA ;
- transport intérieur pour 600 000 FCFA.

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages				
Total				
2. Transferts aux collectivités locales				
Total				
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité	Subventions aux établissements confessionnels et laïcs	1 229 000 000	1 097 089 200	Paiement des dépenses de personnel
Total				
Total Global		1 229 000 000	1 097 089 200	

Justifications :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Financement de l'étude de définition (fonds centralisé 2015) (Oui / Non)	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Réhabilitation de 13 établissements			3 900 000 000			8 000 000 000
Finalisation des travaux en cours dans 7 établissements			2 100 000 000			
Equipement des nouvelles constructions			2 186 914 000			
Equipement des établissements réhabilités			3 473 600 000			
Construction de 6 CES			4 098 600 000			
Total global						8 000 000 000

Justifications :

Les 8 000 000 000 concernent le programme pré-primaire et le programme secondaire.
Projets en cours

Réhabilitation de 13 établissements à savoir : CES Olivier AMBAYE, CES Jean Hilaire AUBAME EYEGHE, Lycée Jean Hilaire AUBAME EYEGHE, CES Raymond BOUKAT, CES ALENAKIRI, Lycée Marcellin NDONG BIE (Kango); CES MAMADOU LEWO, Ecole Normale des Instituteurs de Franceville (ENIF); Lycée Paul Marie YEMBIT, CES Albert Martin SAMBAT; Lycée Alexandre SAMBA; CES OYEMBO (MPAGA); Lycée Moïse NKOGHE MVE.

La réhabilitation concerne les toitures, les plafonds, les sanitaires, la clôture, le réseau électrique, la plomberie, le sol, la peinture, les ouvertures.

Le coût de réhabilitation d'un établissement est en moyenne de 300 000 000 FCFA, soit un total de 3 900 000 000 FCFA (300 000 FCFA x 13).

Finalisation des travaux en cours dans 7 établissements

- CES d'ALENAKIRI: 8 salles de classes R+1;
- Lycée d'OWENDO:
- Lycée de MONTALIER: 8 salles de classes;
- Lycée de BIKELE:
- CES MBAMAOU (MAKOUKE): 3 salles de classes;
- CES de MATSATSA (bâtiment administratif et internat):
- CES de MAKOKOU:

Les finitions concernent les toitures les plafonds, les sanitaires, la clôture, le réseau électrique, la plomberie, le sol, la peinture, les ouvertures.

Le coût de réhabilitation d'un établissement est en moyenne de 300 000 000 FCFA, soit un total de 2 100 000 000 FCFA (300 000 FCFA x 7).

Equipement des nouvelles constructions

Détail de l'équipement et des coûts par nature d'équipement

- Equipement de 360 chaises (25.000f x 360=9 000 000 FCFA);
- Equipement de 132 bureaux dont le coût moyen unitaire est de (85.000f x132=11 220 000f);
- Equipement de 6 meubles de rangement dont le coût moyen unitaire est de (150.000f x6=900 000f)
- Equipement de 1500 tables bancs dont le coût unitaire est de (35.000f x1500=52 500 000f),
- Equipement de 24 tableaux d'affichage dont le coût unitaire est de (20.000f x24=480 000f)
- Equipement de 67 tableaux noirs dont le coût unitaire est de (42.000f x67=2 814 000f)
- Equipement de 18 laboratoires de sciences (80 000 000f x 18= 1 440 000 000f)
- Equipement de 6 laboratoires de langues (50 000 000f x 6 =300 000 000f)
- Equipement de 6 CAPL (50 000 000f x6=300 000 000f)
- Equipement de 6 CDI (25 000 000 FCFA)

Equipement des établissements réhabilités

Détail de l'équipement et des coûts par nature d'équipement

- Equipement de 260 chaises dont le coût unitaire est de 25.000f x 260 = 6 500 000f
- Equipement de 260 bureaux dont le coût unitaire est de 85.000f x 260= 22 100 000f;
- Equipement de 5000 tables bancs dont le coût unitaire est de 65.000f x 5000= 325 000 000f,
- Equipement de 39 laboratoires de sciences 80 000 000 f x 39 = 3 120 000 000f.

Construction de 6 CES, dont un (1) à Libreville et cinq (5) à l'intérieur du pays

Détail des coûts pour le CES de Libreville : dix (10) salles de classes: 100 000 000f, une salle polyvalente :12 000 000f, trois (3) salles de laboratoires de sciences 30 000 000f, un (1) laboratoire de langue: 10 000 000f un (1) Centre d'Appui Pédagogique et Logistique (CAPL):12 000 000f, un (1) Centre de Documentation et d'Information (CDI):12 000 000f, deux (2) blocs sanitaires pour élèves : 10 000 000f, un bâtiment administratif (R+1) comprend :un bureau du principal avec un (1) secrétariat (12 000 000f), deux (2) bureaux des directeurs des études avec un (1) secrétariat(12 000 000f) , un (1) bureau de l'intendant (5 000 000f), deux blocs de six (6) sanitaires chacun (10 000 000f), trois (3)bureaux des surveillants (15 000 000f), une (1) salle de reprographie (5 000 000f), une salle du gardien avec toilette (5 000 000f), une (1) salle de professeurs (12 000 000f), un (1) service social et une (1) infirmerie (22 000 000f), une (1) cantine scolaire (12 000 000f) , un (1) plateau sportif (100 000 000f); pour l'équipe dirigeante cinq (5) logements de trois chambres, salle de séjour, salle à manger, cuisine, deux (2)douches avec toilette, une Terrasse(45 000 000f x5=225 000 000f) .

Le coût d'un CES est ce 621 000 000 FCFA et celui d'un CES à l'intérieur du pays est de 745 200 000 FCFA.

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Demande			Dépenses proposées
		Grosses réparations	Renouvellement	Développement	
Type 1					
Equipement 1.1	0	0	0	0	0
Equipement 1.2	0	0	0	0	0
Equipement 1.3	0	0	0	0	0
Type 2					
Equipement 2.1	0	0	0	0	0
Equipement 2.2	0	0	0	0	0
Equipement 2.3	0	0	0	0	0
Type 3					
Equipement 3.1	0	0	0	0	0
Equipement 3.2	0	0	0	0	0
Equipement 3.3	0	0	0	0	0
Type 4					
Equipement 4.1	0	0	0	0	0
Equipement 4.2	0	0	0	0	0
Equipement 4.3	0	0	0	0	0

Justifications :

PROGRAMME :
11.458 ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

L'enseignement technique et professionnel est un sous-secteur de l'Education Nationale, de l'Enseignement technique et professionnel offrant plusieurs formations diplômantes.

Dans le secteur public, outre le ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement technique et professionnel qui a sous sa tutelle onze (11) Lycées Techniques, une école de commerce, répartis à travers le pays et situés dans les chefs-lieux de province, et l'Institut de Technologie d'Owendo, d'autres ministères participent également à la formation professionnelle. Il s'agit notamment :

- du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle avec neuf (9) Centres de Formation Professionnelle ;
- du ministère de l'Équipement avec l'École des Travaux publics de Fougamou et l'École du Cadastre ;
- du ministère de l'Agriculture avec l'École Nationale du Développement Rural d'Oyem ;
- du ministère des Eaux et Forêts avec l'École des Eaux et Forêts (ENEF).

Hormis l'École Nationale de Commerce de Port-Gentil à laquelle on accède sur concours à partir de la classe de 3ème et qui prépare en 4 ans au diplôme de l'École de Commerce (DENC), la plupart de ces centres ou écoles offrent un enseignement technique et professionnel court délivrant un Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un Brevet d'études professionnelles. Les lycées Techniques, quant à eux, offrent pour la plupart un enseignement technique long qui débouche sur des baccalauréats techniques et professionnels.

Le programme Enseignement Technique et Professionnel, qui ne prend en compte que les aspects de formation émanant de l'Education Nationale, implique la Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel y compris les structures de l'enseignement technique et professionnel qui assurent des prestations essentiellement dans ce secteur.

Les prestations de l'inspection à vocation pédagogique de l'Enseignement technique et professionnel qui a pour rôle l'évaluation et l'accompagnement pédagogique des enseignants contribuent également à la réalisation du programme.

Le programme Enseignement Technique et Professionnel comporte globalement trois (3) actions :

- Action 1** : Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications ;
- Action 2** : Evaluation des enseignants et des autres personnels ;
- Action 3** : Appui à l'enseignement technique et professionnel privé.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications

Outre les activités relatives à l'organisation des examens et concours de l'enseignement technique, l'action "Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications" prend en compte :

- le fonctionnement courant des lycées techniques et des autres établissements tels que l'École de commerce ;
- le fonctionnement des structures chargées de coordonner les activités de cet ordre d'enseignement, à savoir la Direction Générale de l'Enseignement Technique et les entités qui y sont rattachées ;
- le fonctionnement des structures offrant des prestations aux établissements de l'enseignement technique et professionnel qui ne peuvent être logées dans le programme soutien du fait de leurs spécificités ;
- les réhabilitations, les extensions et les constructions des nouveaux établissements ;
- l'acquisition du mobilier et des équipements de formation, des outils didactiques dans les lycées techniques ;
- le développement ou la modernisation des équipements de travaux pratiques ;
- le développement ou la révision des curricula ou des programmes ;
- l'acquisition du mobilier et des équipements des administrations centrale et déconcentrée ;
- L'élaboration des manuels de procédures du programme ETP.

ACTION N° 2 : Evaluation des enseignants et des autres personnels

L'action Evaluation des enseignants et autres personnels regroupe les activités liées à l'encadrement pédagogique assuré par les inspecteurs et conseillers pédagogiques dans les établissements de l'enseignement technique. Sont exclus du périmètre de cette action tous les aspects de formations initiale et continue des enseignants qui sont du ressort de l'enseignement supérieur.

ACTION N° 3 : Appui à l'enseignement technique et professionnel privé

Cette action concerne toutes les interventions de l'Etat en faveur des acteurs du privé qui assurent des missions de l'Enseignement Technique et Professionnel. Ces interventions peuvent prendre la forme à la fois d'un appui pédagogique et technique, d'une supervision garantissant le respect des orientations gouvernementales en matière de l'enseignement technique et professionnel et de subvention.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'enseignement technique et professionnel est assez mal connu en termes d'offres de formation et de débouchés. En général, les potentiels apprenants atterrissent dans le secteur après plusieurs échecs dans l'enseignement général. Ce qui explique le faible taux de scolarisation de 8% alors que l'UNESCO recommande d'atteindre un niveau de 20 à 30%.

Par ailleurs ce secteur reste caractérisé par :

- une insuffisance de structures de formation à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la formation des ouvriers (Bac Pro, BT, BEP, CAP), des techniciens ou cadre moyens (BTS), des techniciens supérieurs ou des ingénieurs ;
- l'insuffisance de concertation avec le milieu économique pour organiser les connaissances et faire évoluer les offres de formations qui explique considérablement l'inadéquation formation-emploi (selon un rapport de l'ONE, il existe dans l'économie gabonaise, depuis quelques années et de façon permanente, au moins 200 postes d'emplois techniques pour lesquels les travailleurs n'ont pas les qualifications requises. Par ailleurs l'on note que 80% des diplômés de l'ETP ne sont pas recrutés dans les filières pour lesquelles ils ont été formés) ;
- l'insuffisance d'enseignants qualifiés dans les filières techniques et professionnelles ;
- le rôle de plus en plus important des partenaires au développement dans le champ du programme et la nécessité pour l'Etat de rendre compte des résultats en contrepartie des moyens financiers octroyés ;
- les innovations pédagogiques intervenues dans la période récente dans le champ de l'ETP (ex : formation modulaire, nouvelles technologies de l'éducation) ;
- l'augmentation du chômage des jeunes, notamment celui des diplômés issus du secteur ;
- l'objectif poursuivi par l'Etat de développer les filières d'activités du Gabon émergent, notamment dans les domaines des BTP, de l'agriculture, la pêche, la forêt, les mines, le tourisme et l'hôtellerie.

En matière d'insertion et réinsertion, les attentes sont nombreuses mais l'action est limitée par les difficultés à placer dans le marché du travail les bénéficiaires des formations de l'enseignement technique et professionnel. En effet, une fois le processus en amont (identification des cibles, orientation et conseil, formation) achevé, le placement en entreprise n'est pas aisé.

La volonté de faire du Gabon un pays émergent à travers notamment le développement du capital humain replace l'enseignement technique et professionnel au premier plan, c'est dans ce cadre que des efforts sont déployés. Ils portent sur :

- l'existence d'orientations stratégiques claires sauf dans le domaine de l'insertion professionnelle ;
- l'actualisation du cadre juridique ;
- la réhabilitation des établissements existants et de recrutement des enseignants ;
- la participation des grandes entreprises aux forums organisés par l'administration.

Cependant, un certain nombre de manquements et de faiblesses doivent encore être corrigés, notamment :

- l'image de l'ETP, perçue aujourd'hui comme une voie au rabais par rapport à l'enseignement général ;
- la coupure constatée entre le monde de l'entreprise et les établissements de l'ETP ;
- le trop faible encadrement des établissements privés par l'Etat ;
- l'inadaptation des cursus du point de vue pédagogique et des besoins des entreprises ;
- le manque de suivi / évaluation / formation des enseignants.

ENJEUX

- **Enjeu 1** : Répondre aux besoins des entreprises en main d'œuvre jeune, bien formée et rapidement opérationnelle, notamment dans les secteurs d'activité prioritaires du Gabon émergent.
- **Enjeu 2** : Faire des filières d'enseignement technique et professionnel des voies à part entière d'accès à l'emploi pour les jeunes Gabonais.
- **Enjeu 3** : Mieux assurer les passerelles entre les différents ordres d'enseignement.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré la qualité de l'enseignement technique et professionnel (ETP) par :

- la réforme des curricula sur la base de l'Approche Par les Compétences (APC) et de l'alternance ;
- la mise en place des passerelles dans le système éducatif ;
- la formation des enseignants, des encadreurs pédagogiques et des gestionnaires ;
- le renforcement des partenariats avec les opérateurs économiques ;
- la construction et la mise en fonctionnement de trois (3) lycées techniques de 1000 places chacun, de l'Ecole de Tourisme et des Métiers de l'Hôtellerie (ETMH), de l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC) et de l'Ecole Supérieure des Métiers du Bois (ESMB) ;
- l'achèvement de la construction du Lycée Technique de Bikélé (LTBik), du Lycée Technique de Lécon ;
- la réhabilitation des lycées techniques en fonctionnement et de l'école de commerce.

Résultat annuel

- Avoir élaboré et/ou rénové 15 curricula ETP en mode APC et sur le principe de l'alternance.
- Avoir élaboré trois comptes rendus pour le renforcement du cadre de concertation avec les opérateurs économiques.
- Cinq(05) filières des établissements publics de l'ETP auront des équipements pédagogiques mis aux normes.
- Evaluation et formation de courte durée (2 à 3 semaines) de 250 enseignants.
- Avoir réussi à faire accéder à l'emploi 50% des diplômés de la voie professionnelle l'ETP.
- Avoir réalisé des études techniques architecturales du projet de construction du **LT de Makokou**, du projet de construction du **LT de Koula-Moutou**, du projet de construction du **LT de Lambaréné** ;
- Avoir achevé le projet Ecole de Tourisme et des Métiers de l'hôtellerie (ETMH) du Cap.
- Avoir achevé le projet Ecole Supérieure de Commerce (ESC) de Port-Gentil.
- Avoir achevé le projet Ecole Supérieure des Métiers du Bois (ESMB) de Booué.
- Avoir achevé les travaux du lycée technique de Bikélé.
- Avoir réhabilité le lycée technique Agathe OBENDJE de Franceville.
- Avoir réhabilité le lycée technique de Fougamou.
- Avoir réhabilité le lycée technique NYONDA MAKITA de Mouila.
- Avoir réhabilité le lycée technique Bernard OBIANG d'Oyem.

OBJECTIF N°2: Avoir développé d'ici à fin 2017 une connaissance précise du secteur ETP : infrastructures et offres de formation, débouchés, acteurs, pratiques et actions, attentes / besoins, niveaux de satisfaction, résultats.

Résultat annuel

- Avoir produit et actualisé une (01) base documentaire dématérialisée.
- Avoir produit les outils de collecte de données pour la réalisation d'une étude sur les besoins des apprenants et des entreprises.
- Avoir produit trois (03) dossiers de synthèse documentaire sur chacune des thématiques suivantes : état de l'offre de formation existante, infrastructures et équipements.

OBJECTIF N°3 : Sur la période 2014-2017, 4500 jeunes Gabonais auront été diplômés de l'enseignement technique et professionnel, dont 500 dans les filières d'activité prioritaires du Gabon émergent.

Résultat annuel

- 1200 diplômés de l'ETP.
- 200 diplômés de l'ETP dans les filières d'activités prioritaires du Gabon émergent.
- 20 filières de formation du Gabon émergent.
- 5000 candidats au concours d'entrée à l'ETP.

OBJECTIF N°1 : D'ici à fin 2017, avoir amélioré la qualité de l'enseignement technique et professionnel (ETP) par :

**la réforme des curricula sur la base de l'Approche Par les Compétences (APC) et de l'alternance ;
la mise en place des passerelles dans le système éducatif ;
la formation des enseignants, des encadreurs pédagogiques et des gestionnaires ;
le renforcement des partenariats avec les opérateurs économiques ; l'acquisition des moyens roulants, des équipements et des mobiliers ;
la construire et la mise en fonctionnement de trois (3) lycées techniques de 1000 places chacun, de l'Ecole de Tourisme et des Métiers de l'Hôtellerie (ETMH), de l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC) et de l'Ecole Supérieure des Métiers du Bois (ESMB) ;
l'achèvement de la construction du Lycée Technique de Bikélé (LTBik), du Lycée Technique de Léoni ;
la réhabilitation des lycées techniques en fonctionnement et de l'école de commerce.**

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Avoir élaboré et/ou rénové 15 curricula ETP en mode APC et sur le principe de l'alternance.
- Avoir élaboré trois comptes rendus pour le renforcement du cadre de concertation avec les opérateurs économiques.
- Cinq(05) filières des établissements publics de l'ETP auront des équipements pédagogiques mis aux normes.
- Evaluation et formation de courte durée (2 à 3 semaines) de 250 enseignants.
- Avoir réussi à faire accéder à l'emploi 50% des diplômés de la voie professionnelle l'ETP.
- Avoir réalisé des études techniques architecturales du projet de construction du **LT de Makokou**, du projet de construction du **LT de Koula-Moutou**, du projet de construction du **LT de Lambaréné** ;
- Avoir achevé le projet Ecole de Tourisme et des Métiers de l'hôtellerie (ETMH) du Cap.
- Avoir achevé le projet Ecole Supérieure de Commerce (ESC) de Port-Gentil.
- Avoir achevé le projet Ecole Supérieure des Métiers du Bois (ESMB) de Boué.
- Avoir achevé les travaux du lycée technique de Bikélé.
- Avoir réhabilité le lycée technique Agathe OBENDJE de Franceville.
- Avoir réhabilité le lycée technique de Fougamou.
- Avoir réhabilité le lycée technique NYONDA MAKITA de Mouila.
- Avoir réhabilité le lycée technique Bernard OBIANG d'Oyem.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance 2017
Nombre de curricula créés ou rénovés sur la base APC/alternance	Nombre	ND	11	0	15	59	135
Taux de production de curricula créés ou rénovés sur la base APC/alternance	%	NC	8%	0	11%	43%	100%
Mise en œuvre du cadre de concertation avec les acteurs économiques	Nombre de réunions structurées	NC	-	-	3	2	6
Nombre de listes des équipements pédagogiques avec spécifications techniques	Nombre	NC	16	1	5	5	16
Nombre de TDR élaborés pour la mise aux normes des équipements pédagogiques des établissements publics de l'ETP	Nombre	-	16	1	5	5	16
Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation de courte durée	Nombre	130	134	134	250	270	750
Taux d'enseignants ayant bénéficié d'une formation de courte durée	%	18,57%	19,14%	19,14%	35,71%	38,57%	100%

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance 2017
Taux de diplômés d'enseignement professionnel insérés dans le privé	%	ND	ND	ND	50%	60%	80%
Taux d'avancement du projet ETMH	%	44%	60%		100%		100%
Taux d'avancement du projet ESC	%	50%	60%		100%		100%
Taux d'avancement du projet EMBB	%	40%	60%		100%		100%
Taux d'avancement des travaux du lycée technique Bikélé	%	80%	100%	80%	100%		100%
Taux d'avancement de la réhabilitation du lycée technique Agathe OBENDJE (FCV)	%	ND	-	-	100%		100%
Taux d'avancement de la réhabilitation du lycée technique de Fougamou	%	ND	-	-	100%		100%
Taux d'avancement de la réhabilitation du lycée technique NYONDA MAKITA (MLA)	%	ND	-	-	100%		100%
Taux d'avancement de la réhabilitation du lycée technique Bernard OBIANG (OYEM)	%	ND	-	-	100%		100%

Source des données : Institut Pédagogique National ; Direction Générale de la Programmation des Investissements et des Equipements, Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Précisions méthodologiques :

Certains indicateurs figurent en nombre : nombre de curricula créés ou rénovés sur la base APC/alternance, nombre de listes des équipements pédagogiques avec spécifications techniques, nombre de TDR élaborés pour la mise aux normes des équipements pédagogiques des établissements publics de l'ETP, nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation de courte durée.

- Mode de calcul : les données sont obtenues par simple comptage

Mise en œuvre du cadre de concertation avec les acteurs économiques

- L'indicateur rend compte du nombre de réunions structurées, c'est-à-dire organisées autour d'un ordre de jour partagé et donnant lieu à un relevé précis de décisions
- Mode de calcul : comptage du nombre de réunions

Taux d'enseignants ayant bénéficié d'une formation de courte durée

- Mode de calcul : ratio entre le nombre total d'enseignants ayant effectivement bénéficié d'une action de formation de courte durée (numérateur) et le nombre total d'enseignants de l'Enseignement technique et professionnel (dénominateur)

Taux de diplômés d'enseignement professionnel insérés dans le privé

- Mode de calcul : ratio entre le nombre total de diplômés d'enseignement professionnel insérés dans le privé (numérateur) et le nombre total de diplômés d'enseignement professionnel (dénominateur)

Taux d'avancement du projet de construction

- L'indicateur exprimé en % permet de suivre la réalisation des travaux. Chacune des 4 opérations de réhabilitation dispose de son propre indicateur (lycée technique Bikélé ; projet EMBB ; projet ESC ; projet ETMH).
- Mode de calcul : ratio entre les activités réalisées (numérateur) et les activités prévues et programmées (dénominateur)

Taux d'avancement de la réhabilitation du lycée technique

- L'indicateur exprimé en % permet de suivre la réalisation des travaux. Chacune des 4 opérations de réhabilitation dispose de son propre indicateur (lycée technique Agathe OBENDJE ; lycée technique de Fougamou ; du lycée technique NYONDA MAKITA ; lycée technique Bernard OBIANG)
- Mode de calcul : ratio entre les activités réalisées (numérateur) et les activités prévues et programmées (dénominateur)

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Actualisation des curricula et développement des compétences

- Etat des lieux des filières.
- Formation des rédacteurs de curricula dans les filières prioritaires retenues.
- Suivi de la production des curricula.
- Adaptation des équipements pédagogiques.

- Actions d'appropriation auprès des enseignants et des personnels administratifs des établissements.
- Développement d'actions de formations spécifiques de courte durée à l'endroit des enseignants.

Renforcement des équipements et des structures

- Elaboration des listes des équipements avec les spécifications techniques compte tenu des filières à pourvoir dans chaque établissement et des besoins de mise aux normes des équipements pédagogiques.
- Plan d'acquisition du matériel roulant et des équipements de bureaux.
- Action de suivi et de supervision des travaux de constructions et de réhabilitations des établissements de l'ETP.

Développement du partenariat

- Mise en place d'un cadre de concertation.
- Implication des opérateurs économiques dans la gouvernance des structures de formation.
- Analyse in fine des besoins des entreprises.
- Avoir intégré les entreprises dans l'élaboration des référentiels de formation des établissements.
- Avoir mis en place un dispositif de partenariat avec les agences d'aide à l'insertion (Job Gabon) et les établissements publics (ONE).

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Office National de l'Emploi : partage de l'information sur les offres d'emplois, appui à l'insertion des jeunes diplômés, expertise et conseil à la fois sur les actions de formations et de promotion de l'enseignement technique et professionnel.
- Chambre de commerce, organisations patronales : contribution au développement d'un référentiel des métiers, partage de l'information (besoins des entreprises, offres d'emploi), mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des formations, actions de promotions de l'enseignement technique et professionnel.
- Organisations internationales (CONFEMEN, OIF, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne...) : appui technique et financier à la réalisation d'études et d'enquêtes sur les entreprises et l'accès à l'emploi, participation à certains projets tels que le développement des curricula et des offres de formations, la construction et la rénovation des établissements.

OBJECTIF N°2: Avoir développé d'ici à fin 2017 une connaissance précise du secteur ETP : infrastructures et offres de formation, débouchés, acteurs, pratiques et actions, attentes / besoins, niveaux de satisfaction, résultats.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Production et actualisation d'une (01) base documentaire dématérialisée.
- Avoir produit les outils de collecte de données pour la réalisation d'une étude sur les besoins des apprenants et des entreprises.
- Avoir produit trois (03) dossiers de synthèse documentaire sur chacune des thématiques suivantes : état de l'offre de formation existante, infrastructures et équipements.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la base documentaire dématérialisée	%	-	25%	25%	40%	60%	100%
Réalisation d'une étude sur les besoins des apprenants et des entreprises	Formalisation de l'étude	Nombre	-	1	1	-	1 (2017)
	Production des outils et lancement de la collecte	Nombre	-	-	-	1	
	Rapport final	Nombre	-	-	-	-	
Taux d'avancement de la réalisation de l'étude sur les besoins des apprenants et des entreprises	%	-	10%	10%	40%	80%	100%
Production de dossiers de synthèse documentaire sur chacune des thématiques suivantes : état de l'offre de formation existante, infrastructures et équipements	Dossier synthèse	-	3	0	3	3	9 (chiffre cumulé, 2017)

Source des données : Etablissements publics et privés d'enseignement général et d'enseignement technique et professionnel, Direction Générale des statistiques et de la prospective, Agence Nationale des Bourses du Gabon, l'ONE, la CPG, la Chambre de Commerce.

Précisions méthodologiques :

Taux d'avancement de la base documentaire dématérialisée

- Cet indicateur donne en % l'avancement du projet. Les 25% obtenues en 2014 correspondent à la mise en place effective de l'équipe projet, la structuration de la base des données et le recueil des premiers documents.
- Mode de calcul : ratio entre les activités effectivement réalisés (numérateur) et les activités prévues et programmées (dénominateur). Taux d'avancement de la réalisation de l'étude sur les besoins des apprenants et des entreprises
- Cet indicateur donne en % l'avancement du projet. Les 10% obtenues en 2014 correspondent à la phase préparatoire de la démarche.
- Mode de calcul : ratio entre les activités effectivement réalisés (numérateur) et les activités prévues et programmées (dénominateur)
- L'existence d'au moins un dossier de synthèse pour chacune des thématiques, d'un rapport de l'étude sectorielle et d'une base de données dématérialisée exploitable indiquent la disponibilité d'informations permettant une meilleure connaissance du secteur ETP.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Conception et développement d'une base documentaire dématérialisée.

- Recueil des documents, en veillant à mobiliser les autres administrations, les opérateurs, les partenaires externes.
- Numérisation des documents.
- Classement et analyse des matériaux existants.
- Choix éditoriaux du dossier de synthèse.
- Elaboration du premier dossier de synthèse documentaire dans la thématique "état de l'offre de formation existante".
- Organisation de la diffusion du dossier, notamment sous forme électronique, auprès des décideurs et acteurs du secteur.
- Bilan de la première diffusion et lancement de la production des deux autres dossiers sur les thématiques "infrastructures" et "équipements".

Etude sur les besoins des apprenants et des entreprises

- Formalisation de l'étude, définition des cibles et des acteurs à rencontrer, mode d'investigation
- Production des outils de collecte.
- Organisation et programmation des opérations.
- Collecte des informations.
- Traitement des informations.
- Atelier de validation des informations associant les acteurs du secteur.
- Production d'un rapport sur les attentes et les besoins des apprenants, et ceux des entreprises en matière d'ETP.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Dans le cadre des textes réglementaires, le Journal Officiel permettra d'acquérir des textes de loi en rapport avec le programme ETP.

La Direction Générale des Statistiques mettra à la disposition du programme les données statistiques de l'ETP.

OBJECTIF N°3 : Sur la période 2014-2017, 4500 jeunes Gabonais auront été diplômés de l'enseignement technique et professionnel, dont 500 dans les filières d'activité prioritaires du Gabon émergent.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 1200 diplômés de l'ETP ;

- 200 diplômés de l'ETP dans les filières d'activités prioritaires du Gabon émergent ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de diplômés de l'enseignement technique	Nbre de diplômés	947	1050	1463	1200	1500	4500 (2017)
Nombre de diplômés de l'ETP dans les filières d'activités prioritaires du Gabon émergent	Nbre de diplômés	NC	120	229	200	250	600 (2017)
Nombre de filières du Gabon émergent	Nombre	13	13	14	20	24	43
Nombre de candidats à l'ETP	Nombre	1500	2000	2500	5000	6000	19500
Avancement de la démarche d'orientation dans les filières prioritaires du PSGE	%	NC	50%	25%	50%	75%	100%
Pourcentage des diplômés sortant des filières du PSGE	%	NC	11,43%	15,65%	16,67%	16,67%	13,33%

Source des données :

Direction des Examens et Concours de l'Enseignement Technique et Professionnel, Direction de l'Enseignement Technique, Direction Générale des examens (Baccalauréat technologique).

Précisions méthodologiques :

Les indicateurs présentés dans le tableau sont des nombres correspondant aux résultats des examens de fin de cycle des établissements d'enseignement technique et professionnel.

Nombre de filières PSGE : les chiffres indiqués qui prévoient une augmentation significative à partir de 2015 s'expliquent, en partie par la mise en service progressive de nouveaux lycées techniques et par la rénovation des établissements existants.

Le pourcentage du nombre des diplômés sortis des filières du Gabon Emergent correspond au ratio entre le nombre des diplômés PSGE (numérateur) et le nombre total des diplômés des établissements d'enseignement technique et professionnel (dénominateur).

Rappel :

Les filières de formation répondent aux besoins en main d'œuvre issus du PSGE. Il s'agit des filières : agriculture ; élevage ; pêche ; bois, eaux et forêts ; transformation du bois ; hydrocarbures ; conducteurs de processus dans les métiers du pétrole et du gaz, mines, génie mécanique ; développement de la maintenance (installation industrielle et système motorisé mobile) ; génie électrique ; génie civil ; tourisme (accueil, service, hôtellerie, cuisine, éco-guide) ; numérique (informatique, réseaux et télécommunications) ; sciences géographiques ; administration [PSGE p58 programme 3 projet 50].

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mener des actions de sensibilisations en direction des enseignants de l'ETP.
- Associer les partenaires/acteurs dans la mise en œuvre de l'alternance.
- Elaborer un baromètre de mesure de l'image de l'ETP auprès des différents publics cibles.
- Organiser des Journées portes ouvertes pour le grand public et les jeunes.
- Organiser des actions de promotion par des colloques, séminaires, conférences, ateliers.
- Développer le partenariat avec les établissements scolaires généraux et universitaires.
- Mener des campagnes de communication par les médias.
- Accompagner les élèves des établissements ETP pour les orienter dans les filières prioritaires PSGE.
- Mettre en œuvre les méthodes d'accompagnement des apprenants en difficulté.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'Institut Pédagogique National (IPN) est l'administration d'origine des Conseillers d'Orientation Psychologue. Il mettra à la disposition du programme, les conseillers d'orientation psychologue pour la sensibilisation des élèves.

Les Directions des Zones Académiques supervisent la gestion provinciale des établissements d'enseignement technique et professionnel. Elles détermineront les volumes horaires du par les enseignants et déterminer les stratégies d'accompagnement des élèves en fin de cycle.

Les Chefs d'établissement d'enseignement technique et professionnel fourniront la liste des élèves en fin de cycle.

La Direction des Examens et Concours s'occupe de l'organisation des examens et concours. Elle fournira au

programme les résultats des examens et concours de l'enseignement technique et professionnel.

L'Office National du Baccalauréat, dans son pan baccalauréat technologique est chargé de la gestion du baccalauréat. A ce titre, il mettra à la disposition du programme les résultats du baccalauréat technologique.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015
11.458.1:Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications	9 643 344 501	7 318 825 713	9 643 344 501	7 318 825 713
2:dépenses de personnel	899 428 000,00	899 428 000	899 428 000,00	899 428 000
3:dépenses de biens et services	2 318 045 501,00	1 961 397 713	2 318 045 501,00	1 961 397 713
5:dépenses d'investissement	6 425 871 000,00	4 458 000 000	6 425 871 000,00	4 458 000 000
11.458.3:Appui à l'enseignement privé	10 296 000	10 296 000	10 296 000	10 296 000
2:dépenses de personnel	10 296 000,00	10 296 000	10 296 000,00	10 296 000
Total pour le programme : 11.458:Enseignement technique et professionnel	9 653 640 501,00	7 329 121 713	9 653 640 501,00	7 329 121 713

(3)Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.

(4)FDC : fonds de concours (article 31 de la LOLFEB)

ADP : attributions de produits (article 32 de la LOLFEB)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Effectifs			Total
			Répartition prévisionnelle 2015			
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4		1014	36	103	67	1141
Solde forfaitaire globale (s1)		0	0	0	0	0
Catégorie A (s2)		889	27	79	52	951
Permanents		889	27	79	52	951
Non permanents						
Catégorie B (s3)		117	5	24	19	196

	Effectifs					
Emplois de l'administration	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
Permanents		117	5	24	19	196
Non permanents						
Catégorie C (s4)		8	2	0	-2	6
Permanents		8	2	0	-2	6
Non permanents						
Main d'œuvre non permanente (t)		205	2	10	8	213
Total pour les emplois de l'administration(v) = s+t		1219	36	113	77	1354

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	1014		1141		67	
Solde forfaitaire globale (s1)	0		0		0	
Catégorie A (s2)	889		951		52	
Permanents	889		951		52	
Non permanents						
Catégorie B (s3)	117		196		19	
Permanents	117		196		19	
Non permanents						
Catégorie C (s4)	8		6		-2	
Permanents	8		6		-2	
Non permanents						
Main d'œuvre non permanente (t)	205		213		8	
Emplois des opérateurs (u)						
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)						
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)						
Total pour le programme (v) = s+t+u	1219		1354		77	

- (1) Les effectifs rappelés ci-dessus pour l'année considérée sont ceux de la colonne « Total » des propositions d'emplois de l'administration ou la somme des données de la colonne « Prévision 2015 » des propositions d'emplois des opérateurs de l'Etat
- (1) Le coût total des emplois pour le programme doit être égal au « Titre 2. Dépenses de personnel » de la présentation des crédits par action et par titre pour l'année considérée
- (2) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat
- (3) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Enseignants	133	64	69	Déficit en enseignant
2	Conseiller d'orientation	2	2	0	Lycée technique de Fougamou et Lycée technique Alexandre BIANGHE
3	Psychologue	2	2	0	Lycée technique National Omar BONGO et Lycée technique Alexandre BIANGHE
4	Technicien de maintenance industrielle	6	0	6	Direction de la production et de la maintenance
5	Technicien de maintenance informatique	13	0	13	Au moins 1 par établissement
6	Ouvrier de production en menuiserie	6	0	6	LTNOB-LTFougamou-LTAB-LTBO- Direction de la production et de la maintenance
7	Secrétaire	4	0	4	Déficit dans les établissements
8	Gardien	4	0	4	Déficit dans les établissements
9	Documentaliste	4	0	4	Déficit dans les établissements
10	Assistante sociale	3	3	0	Déficit dans les établissements
11	Service CASE	2	2	0	Déficit dans les établissements

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Réalisation d'une formation spécialisée		998 825 724	Convention de partenariat Gabon/Suisse pour la formation dans les métiers du bois (formation des enseignants ; élaboration des curricula ; appui technique)
Total			998 825 724	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Rédaction des curricula			Programme d'élaboration des curricula visant à améliorer la qualité de l'enseignement dispensé, 15 curricula concernés, à raison d'un coût moyen par curricula de 11 795 000 (pas de curricula en 2015)
	Formation de 250 enseignants aux stratégies de remédiation			Formation destinée à développer l'appui personnalisé aux élèves en difficulté (pas de formation en 2015)
	Identification et rapprochement des entreprises Journée Porte Ouverte de l'Enseignement Technique et Professionnel			Le coût inclut le travail préparatoire, la collecte des données et l'organisation de la journée (plus de journée portes ouvertes 2015)
	Fournitures d'enseignement spécialisé			Les fournitures sont destinées aux établissements ETP, elles concernent la matière d'œuvre dans 14 domaines de spécialisation. (plus de fournitures en 2015)
	Bourses d'études		388 467 000	Prise en charge des bourses d'élèves des établissements ETP
	Organisation des examens et concours de l'Enseignement Technique et Professionnel		1 572 930 713	Organisation du baccalauréat technique et professionnel et des autres examens et concours dont les indemnités de vacation ; 1 600 000 000 FCFA préparation de tous les examens et concours : 400 000 000 FCFA (dotation inférieure aux besoins prévisionnels de 2 000 000 000)
Total			1 961 397 713	
Total Global			1 961 397 713	

Justifications :

Rédaction des curricula : 15 curricula à élaborer

Coût d'élaboration d'un (1) curricula

- Atelier d'élaboration et de validation des outils de collectes :
 - Honoraires de deux experts : $200.000 \times 2 = 400.000$
 - Pause café pour 7 personnes : $5000 \times 7 = 35.000$
- Mission de collecte des données :
 - Frais de déplacement de 5 personnes : $120.000 \times 5 = 600.000$
 - Frais de mission : $115.000 \times 3 \times 5 = 1.725.000$
- Atelier d'analyse des données :
 - $8h \times 5j \times 10000Frs \times 5pers = 2.000.000$
 - Pause café pour 7 personnes : $5000 \times 7 = 35.000$
 - Honoraires de deux experts : $200.000 \times 2 = 400.000$
- Commission de rédaction et correction :
 - $8h \times 10j \times 10000Frs \times 5pers = 4.000.000$
 - Honoraires de deux experts : $500.000 \times 2 = 1.000.000$
- Commission de validation = 500.000
 - Production du curricula (document relié) = 500.000
 - Coût d'un (1) curricula = 11.195.000
 - v Coût d'élaboration de 15 curricula : $11\ 195\ 000 \times 15 = 167\ 925\ 000$

Formation de 250 enseignants aux stratégies de remédiation :

- Frais de mission pour 5 jours de 24 formateurs à raison de 115 000 par jour : $115000 \times 5 \times 24 = 13.800.000$
- Frais de déplacement de 24 formateurs à raison de 120 000 par formateur : $24 \times 120\ 000 = 2.880.000$

- Pause café pour 274 personnes pendant 5j à raison de 5000 /personne = 6.850.000
- Honoraires formateurs : 250000X24 = 6.000.000

Identification et rapprochement des entreprises, Journée Porte Ouverte de l'Enseignement Technique et Professionnel :

Collectes de données et développement des activités

- Frais de mission pour 5 jours de 4 experts sur 4 sites à raison 115000j= 5X4X4X115000 = 9.200.000
- 2X4 Cocktail: 15.000f*100personnes = 12.000.000
- Publicité : 1.500.000*6 (Union) = 9.000.000
- 150.000*4 (radios) = 600.000
- Chaise=prix*nbre jour*chaises = 4X 400X3X300 = 960.000
- Tentés=prix*nbre jour*tentés 2X4X50.000 = 400.000

Fournitures d'enseignement spécialisé

Matière d'œuvre : 267 283 000 FCFA

- Fabrication mécanique : 20.508.000
- Electrotechnique : 67.390.000
- Génie civil : 33.200.000
- Mécanique automobile : 12.560.000
- Construction mécanique : 17.850.000
- Matière d'œuvre tertiaire ; 12.942.000
- Maintenance industrielle : 14.797.000
- Electronique : 21.560.000
- Bois et matériaux associés ; 18.619.000
- Froid et climatisation ; 9.150.000
- Electricité bâtiment : 8.865.000
- Initiation aux sciences de l'ingénieur : 18.020.000
- Installations sanitaires : 6.162.000
- Dessin bâtiment : 5.300.000

Bourses d'études :

Bourses des élèves : 388 467 000 FCFA

Estimation par Lycée technique

Mode de calcul : estimation du nombre d'élèves boursiers :(Nbre1^{er} T+Nbre2^{ème}T+Nbre3^{ème}T) X 24 000 FCFA

- LTNOB :(1351+ 1535 + 1535) X 24000 = 106 113 600
- LT-LBV (Bikélé)(252+ 338+ 338) X 24000 = 22 252 800
- LT-Ntoun (462+ 567+ 567) X 24000 = 38 313 600
- LTAO (433+ 434+ 434) X 24000 = 31 243 200
- LTFB (218+ 257+ 257) X 24000 = 17 558 400
- LT-Léconi (89+ 52+ 52) X 24000 = 4 632 000
- LT-Fougamou (112+ 186+ 186) X 24000 = 11 635 200
- LTNM (372+ 445+ 445) X 24000 = 30 278 400
- LTAB (132+ 136+ 136) X 24000 = 9 696 000
- LTJFO (297+ 422+ 422) X 24000 = 27 364 800
- ENC 139X90000 + (139+ 251+ 251) X 87000 = 68 311 800
- LTBO (193+ 342+ 342) X 24000 = 21 067 200

Organisation des examens et concours de l'Enseignement Technique et Professionnel :

- Organisation du baccalauréat Technologique et professionnel : 200.000.000
- Indemnités de vacation : 1.400.000.000
- Organisation des autres examens et concours de l'enseignement technique et professionnel et indemnités de vacation : 400.000.000

Voir en annexe le dossier justificatif

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages				
Total				
2. Transferts aux collectivités locales				
Total				
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité	Appui à l'enseignement technique et professionnel privé		10 296 000	Paiement des dépenses de personnel
Total				
Total Global			10 296 000	

Justifications :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour étude de définition	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Le lycée technique de Bikélé (LTBik)						4 458 000 000
Achèvement de l'ESC de Port Gentil						
L'école des métiers de bois (EMB) de Booué						
L'école de tourisme et des métiers de l'hôtellerie (ETMH), Cap ;						
Achèvement de la réhabilitation Lycée technique Agathe OBENDZE (LTAO), Franceville ;						
Achèvement de la réhabilitation Lycée technique de Fougamou (LTFoug) ;						
Achèvement de la réhabilitation Lycée technique NYONDA MAKITA (LTNM), Mouila						
Achèvement de la réhabilitation Lycée technique Bernard OBIANG (LTBO), Oyem.						
Acquisition des plateaux techniques, des équipements et des mobiliers						
Divers imprévus (ANGT)						
Total global						4 458 000 000

Justifications :

PROJETS EN COURS

Reliquat pour achever la construction des 4 établissements, dont les délais contractuels sont largement dépassés.
 Pour chaque projet : Reliquat = [coût marché] – [sommes déjà payées]

- **Le lycée technique de Bikélé (LTBik)** (lots N° 2 & 3) : 3.555.000.000 – 2.191.000.000 = 1 364 000 000
L'exécution physique : 20 % lot N° 2 et 60% lot N° 3
- **Ecole supérieure de commerce de Port-Gentil (ESC)** : 7.900.000.000 – 3.602.000.000 = 4 298 000 000
L'exécution physique : 54 %
- **Ecole des métiers de bois (EMB)** : 17.700.000.000 – 12.244.000.000 = 5 456 000 000
L'exécution physique : 50 %
- **Ecole de Tourisme et des métiers de l'hôtellerie (ETMH)** : 13.880.000.000 – 5.090.000.000 = 8 790 000 000
L'exécution physique : 45 %
- Divers et imprévus (ANGT) : 2 634 000 000
Divers exécution 100 %

Achèvement de la réhabilitation des 4 lycées techniques :

- **Lycée technique Agathe OBENDZE (LTAO) :** 244 000 000, exécution physique à 20% (ANGT)
 - **Lycée technique de Fougamou (LTFoug) :** 286 000 279
(sur un coût global de 378.608.791, seulement 92.608.512 ont été payés), exécution physique à 50%
 - **LTNM :** 500 000 000
Marché N° 0024/MENESTFPCJS/CMD/2013,
(Projet démarré en 2013, mais O.P. annulé lors de l'audit), exécution physique à 40%
 - **LTBO :** 750 000 000
Marché N° 010/MENESTFPCJS/CMD/2013,
(Projet démarré en 2013, mais O.P. annulé lors de l'audit), exécution physique à 20%
- Remarque : TDR validés en 2013
Frais d'expertise :
Voir Fonds spécial d'études (DGB)

NOUVEAUX PROJETS

TDR validés en 2013 (Fonds spécial d'études DGB)

Réalisation des études techniques et architecturales

- du projet de construction du LT de Makokou,
- du projet de construction du LT de Koula-Moutou,
- du projet de construction du LT de Lambaréné
- du projet de réhabilitation du lycée technique Fulbert BONGOTHA

Acquisition des plateaux techniques, des équipements et des mobiliers

Elle est nécessaire à l'amélioration de la qualité de l'ETP. Or, les dotations de 2013 n'ont pas été exécutées (Plateaux techniques, véhicules, mobiliers) et développement.

- Léconi : 450 000 000
- LTNOB, LTJFO : 150 000 000
Marché non exécuté, N° 22/MENESTFPCJS/2013, appel d'offre groupé.
- ITO : 192 000 000
Marché non exécuté, N° 08/MENESTFPCJS/2013.
(N.B.: à l'ouverture de l'établissement en 2012, une seule inscription de 270.000.000, dont 78.000.000 seulement engagés ANGTE).
- EMB - L'ouverture de l'école est prévue à la rentrée 2015-2016). Montant de l'équipement : 7 114 956 674 (voir la proposition ECOWOOD)
 - Mobilier et équipement d'intérieur : 1.292.757.086
 - Equipement des ateliers : 3.535.952.174
 - Equipement salle de sport : 53.545.576
 - Equipement cuisine et buanderie : 510.085.892
 - Signalisation – signalétique : 70.309.710
 - Equipement infirmerie : 161.898.714
 - Informatique, audiovisuel, médias : 1.325.341.122
 - Logiciel CAO professionnel CADWORK : 165.066.400

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Demande			Dépenses proposées
		Grosses réparations	Renouvellement	Développement	
Type 1 Moyens roulants					0
Equipement 1.1 DG		0		1	0
Equipement 1.2 4X4		0	0	28	0
Equipement 1.4 véhicule de liaison				13	0
Equipement 1.3 Bus		0	0	30	0
Type 2 Mobilier services centraux et déconcentrés					0
Equipement 2.1 Bureau			60		0
Equipement 2.2 Fauteuil			60		0
Equipement 2.3 Chaise visiteur			120		0
Equipement 2.4 Meuble de rangement			30		0
Type 3 Equipement de salles de classe					0
Equipement 3.1 Table Banc			800	800	0
Equipement 3.3 Table + Chaise				200	0
Type 4 Equipement de laboratoire					0
Equipement 4.1 Laboratoire mécanique automobile					0
Equipement 4.2 Laboratoire d'automatique					0
Equipement 4.3 Laboratoire d'informatique					0
Equipement 4.4 Maintenance industrielle					0
Equipement 4.5 Ateliers de menuiserie					0

Justifications :

Moyens roulants

Les marchés de 2013 n'ont pas été exécutés

- Toyota, marché n°07201306/juillet 2013 de 1 400 000 000 F
- SODIM-TP, marché n°SDTP/LBV/06/628/13/YI d'un montant de 1 300 000 000 F

Or, tout le secteur ETP se trouve dépourvu de moyens roulants, ce qui représente une entrave à son développement et à son fonctionnement.

Les demandes :

- Toyota Prado pour DG : 1 X 1 711 864 F
- Toyota Hilux 4X4 pour DGA : 2 X 15 677 966 F = 31 355 932 F
- Toyota Hilux 4X4 pour Directeur : 8 X 14 067 797 F = 112 542 376 F
- Toyota Hilux 4X4 pour DZA : 5 X 14 067 797 F = 70 338 985 F
- Pick up 4X4 pour chef d'établissement : 13 X 13 474 576 = 175 169 488 F
- JMC Bus de 30 places pour établissement ETP : 30 X 30 000 000 = 390 000 000

Soit un total TTC de 1 147 300 008

La demande a été globalement revue à la baisse par rapport aux deux conventions de 2 013.

Renouvellement du Mobilier dans les services centraux et déconcentrés

Etat très dégradé et insuffisant

- Bureau : 60 X 395.000 = 23.700.000
- Fauteuil : 60 X 115.000 = 6.900.000
- Chaise visiteur : 120 X 35.000 = 4.200.000
- Meuble de rangement : 30 X 355.000

(Facture pro-forma N° 809834)

Table-bancs

Le renouvellement et l'équipement de nouvelles salles de classes sont rendues indispensables en prévision de l'ouverture d'un cycle professionnel allant de la 6^{ème} à la 3^{ème}

- **Table banc : 1600 X 35 000 = 56 000 000**
 - LTNOB (Libreville) : 300 X 35 000 = 10.500.000
 - LT-Libreville (Bikélé) : 50 X 35 000 = 1.750.000
 - LT-Ntoun : 50 X 35 000 = 1.750.000
 - LTAO (Franceville) : 200 X 35 000 = 7.000.000
 - LTFB (Moanda) : 100 X 35 000 = 3.500.000
 - LT-LECONI : 150 X 35 000 = 5.250.000
 - LT-Fougamou : 100 X 35 000 = 3.500.000
 - LTNM (Mouila) : 150 X 35 000 = 5.250.000
 - LTAB (Tchibanga) : 100 X 35 000 = 3.500.000
 - LTJFO (Port-Gentil) : 200 X 35 000 = 7.000.000
 - ENC (Port-Gentil) : 100 X 35 000 = 3.500.000
 - LTBO (Oyem) : 100 X 35 000 = 3.500.000

- **Table plus chaise : 200 X 25 000 = 5 000 000**
 - ITO (Owendo) : 200 X 25 000 = 5.000.000

Equipements de laboratoire

Depuis son ouverture en 2009, la Direction de production et de maintenance ne remplit pas ses missions faute de pouvoir mettre à disposition des enseignants et des élèves les équipements appropriés dans les laboratoires et les ateliers.

Ce manque concerne l'ensemble des domaines qui devront faire l'objet d'un plan annuel d'équipement, des priorités ont cependant été établies pour 2015 :

- Equipement 4.1 Laboratoire mécanique automobile
- Equipement 4.2 Laboratoire d'automatique
- Equipement 4.3 Laboratoire d'informatique
- Equipement 4.4 Laboratoire de maintenance industrielle
- Equipement 4.5 Atelier de menuiserie

Les factures figurent en annexe

AUTRES DEPENSES

Le programme ne dispose pas d'autres dépenses

PROGRAMME 11.465 SOUTIEN ET PILOTAGE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme soutien des politiques publiques de la mission concourt de manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers et organise les fonctions supports du ministère. La particularité de ce programme est qu'il regroupe les moyens transversaux bénéficiant à l'ensemble des programmes (rattachés au Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement Technique et Professionnel) de la mission « Education Nationale, Enseignement Technique et Professionnel. Le programme est en cohérence avec les programmes :

1. Enseignement pré primaire et primaire
2. Enseignement secondaire
3. Enseignement technique et professionnel

Le programme met à disposition des autres programmes des missions l'expertise et les compétences dans les domaines relatifs :

- à la conduite des politiques et à leur évaluation (orientation, animation, pilotage des moyens) ;
- aux expertises (juridique, communication, systèmes d'information, immobilier et patrimoine) ;
- à la gestion des ressources humaines (recrutement, formation) ;

Acteurs et pilotage du programme

Le programme est placé sous la responsabilité du secrétaire général du ministère. Les acteurs concernés par la mise en œuvre du programme sont les services du Secrétariat Général, la Direction Générale de la Planification des Investissements et des Equipements, la Direction Centrale des Affaires Financières, la Direction Générale de l'Appui Pédagogique et de la Logistique, la Direction Générale de la Statistique de la Planification et de la prospective, la Direction Générale des Examens et des Concours, la DGRH, la Direction des Affaires Juridiques.

Les autres acteurs du programme sont le secrétaire général adjoint 1 et 2 et l'inspection générale des Services.

La mise en œuvre du programme est réalisée au moyen de budgets gérés par chaque unité administrative.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme se décline en deux actions:

- Pilotage de la stratégie ministérielle
- Coordination administrative

ACTION N° 1 : : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette fonction recouvre :

- la mise en œuvre des politiques, le suivi et l'exécution de celles-ci au niveau central et au niveau des services déconcentrés ;
- la conception des politiques éducatives et des contenus pédagogiques de l'enseignement ;
- la mise en œuvre des politiques éducatives et l'organisation de la scolarité des élèves ;
- le pilotage budgétaire et financier et celui de l'ensemble des procédures de gestion administrative du ministère.

Le cabinet du ministre, l'inspection générale, les directions et les services rattachés au secrétariat général participent à cette action.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Le programme met à disposition des autres programmes de la mission l'expertise et les compétences dans les domaines de l'administration, finances, comptabilité, gestion des ressources humaines, patrimoine immobilier, moyens généraux, système d'information, informatique, bureautique, documentation archivage; courrier, secrétariat, reprographie; services intérieurs; production des données statistiques (interne et externe); communication; juridique-contentieux.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le programme Pilotage et Soutien comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui des Directions Générales sectorielles. Ces fonctions sont aujourd'hui organisées de la même manière dans tous les ministères suite à la parution de nouveaux décrets d'organisation en 2013 érigeant de nouvelles Directions Centrales (Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques...) afin de :

- renforcer les services fournis aux sectoriels et l'accompagnement prodigué au quotidien ;
- rationaliser certaines activités autrefois effectuées en doublons ;
- spécialiser certaines fonctions sur des compétences plus pointues et ainsi développer l'efficacité et l'efficience du ministère.
- Malgré l'existence d'unités administratives chargées de remplir ces fonctions, les nouvelles directions centrales ne sont pas encore opérationnelles.
- L'année 2015 sera une année de transition entre l'ancienne organisation avec des services qui parfois portent telle ou telle fonction, y compris au sein des Directions Générales et la nouvelle organisation avec les Directions Centrales.
- Les difficultés rencontrées et les défis à relever aujourd'hui par le programme Soutien sont :
- l'absence ou l'insuffisance du personnel formé dans le champ de compétences de la fonction parfois (par exemple en matière de communication ou d'affaires juridiques) ;
- des agents qui parfois sont sous-exploités ;
- le manque et parfois l'absence totale de collaboration avec les agents bénéficiaires que sont les agents sectoriels : absence d'analyse systématique des besoins notamment, absence d'enquêtes de satisfaction, manques d'échanges au quotidien) ;
- un manque de données sur l'existant (notamment sur le patrimoine du ministère, les équipements, les agents...);
- l'absence de cadre de collaboration entre les différentes fonctions du programme Soutien et donc une « équipe » à construire ;
- une transition à opérer entre gestion administrative du personnel et gestion des ressources humaines : évaluation des besoins en compétences afin de pouvoir développer des plans de formation, effectuer des redéploiements et optimiser le suivi de carrière, déclinaison de politiques de GRH et anticipation des évolutions des métiers, etc. ;
- de grands chantiers à lancer de redéfinition, formalisation, diffusion et contrôle des procédures transverses afin d'améliorer le fonctionnement interne ;
- un mode de pilotage, de coordination et de gouvernance des différentes administrations qui est insuffisamment formalisé ;
- une fonction de communication interne et externe qui n'est pas encore organisée ;
- l'absence d'un état des lieux exhaustif du patrimoine du ministère ;
- l'absence de politique de centralisation des achats et de gestion optimale des moyens généraux ;
- un besoin de renforcer le rôle et l'appui des fonctions soutiens aux directions sectorielles et de construire une relation de confiance partagée ;
- l'absence d'un véritable système de gestion de l'information (aussi bien sur le plan de la Documentation et des Archives que sur le plan du Système d'Information) ;
- le passage d'une communication politique assurée par le Conseiller du Ministre à une communication plus large, institutionnelle, portée par la Direction Centrale de la Communication.

Le choix a été fait de ne pas retenir un objectif propre à chacune des fonctions support, mais de faire correspondre les objectifs de la fonction soutien à des grands pôles d'activités. Ces derniers ont été déterminés en raison du caractère significatif des moyens financiers correspondants et de leur importance pour le fonctionnement des programmes soutenus. Ces grands pôles d'activité sont le pilotage, la gestion des ressources humaines, la logistique ainsi que la planification et l'évaluation.

ENJEUX

Afin d'atteindre ces objectifs, le programme devra développer en premier lieu l'expertise de ses agents et lancer un certain nombre de chantiers, en fonction des priorités identifiées, à conduire en mode projet.

Les principaux enjeux restent donc :

- assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- faire des fonctions supports des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère
- développer la performance de chacune des fonctions soutien et de l'ensemble du Secrétariat General<

De nombreux résultats sont recherchés, cela passe notamment par :

- le développement des capacités institutionnelles ;
- le relèvement de la qualité des services ;
- l'amélioration de la gouvernance ;
- la création des conditions de l'émulation.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Renforcer les capacités opérationnelles des agents venant en appui aux autres programmes du Ministère.

- Résultat annuel 1 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DGRH
- Résultat annuel 2 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DCAJ
- Résultat annuel 3 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DGSP
- Résultat annuel 4 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DGPE
- Résultat annuel 5 : Avoir révisé à 80% le cadre juridique du Ministère
- Résultat annuel 6 : Avoir équipé les services des fonctions traverses en moyens roulants
- Résultat annuel 7 : Avoir réalisé un inventaire précis des locaux/équipements des services centraux

OBJECTIF N°2 : Mettre en place un système d'information et de communication interne et externe du Ministère.

- Résultat annuel 1 : Avoir audité le plan technique et organisationnel du système d'information existant du Ministère et évaluer les besoins de différents acteurs internes (services centraux, services déconcentrés, enseignants, élèves, les personnels d'appui) et externes (partenaires)
- Résultat annuel 2 : Avoir réalisé un cahier des charges d'un système d'information du Ministère
- Résultat annuel 3 : Avoir mis en place une réglementation relative au numérique
- Résultat annuel 4 : Avoir mis en place l'intranet du système éducatif/internet/ portail web du Ministère
- Résultat annuel 5 : Avoir mis en place une application uniformisée dédiée à la gestion de la vie scolaire

OBJECTIF N°3 : Mettre en place la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences du Ministère.

- Résultat annuel 1 : Réalisation du répertoire des métiers du Ministère
- Résultat annuel 2 : 20% des fiches de postes disponibles du Ministère
- Résultat annuel 3 : 50% d'agents ayant un dossier complet traité
- Résultat annuel 4 : Durée de traitement d'un dossier administratif individuel par la DGRH (60 jours)
- Résultat annuel 5 : Mise en place du système d'évaluation des agents du système éducatif

OBJECTIF N° 4 : Renforcer le système d'évaluation des résultats produits par le système éducatif et de possibilité de planification.

- Résultat annuel 1 : Avoir produit et validé les termes de références relatives à l'annuaire statistiques et la carte scolaire intégrée
- Résultat annuel 2 : Avoir produit et validé les termes de références relatives à la mise en place d'un dispositif national d'évaluation du système éducatif
- Résultat annuel 3 : Avoir mis en place un dispositif fiable de délivrance de diplômes (organisation et délivrance des diplômes)

OBJECTIF N° 5 : Développer la relation client-fournisseur en initiant la démarche "qualité de service" dans le programme.

- Résultat annuel 1 : Avoir défini un périmètre de la démarche « qualité de service » à 100%
- Résultat annuel 2 : Avoir mis à disposition un manuel de procédures internes client fournisseur et les normes de qualité à 40% dans les fonctions supports (DGRH, DGPE, DGEC, DGSP, DGAPL, DGOSU, IGS)
- Résultat annuel 3 : Avoir mis en œuvre la démarche qualité dans les services centraux
- Résultat annuel 4 : Avoir assuré la formation des utilisateurs à 20 % dans un des quatre programmes
- Résultat annuel 5 : Avoir réalisé les missions de contrôle et d'évaluation à 20 % dans un des programmes

OBJECTIF N°1 : Renforcer les capacités opérationnelles des agents venant en appui aux autres Programmes du Ministère

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Résultat annuel 1 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DGRH
 Résultat annuel 2 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DCAJ
 Résultat annuel 3 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DGSP
 Résultat annuel 4 : Avoir renforcé à 50% les capacités opérationnelles des agents de la DGPE
 Résultat annuel 5 : Avoir révisé à 80% le cadre juridique du Ministère
 Résultat annuel 6 : Avoir équipé les services des fonctions traverses en moyens roulants
 Résultat annuel 7 : Avoir réalisé un inventaire précis des locaux/équipements des services centraux

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible Echéance pluriannuelle
Taux de réalisation du projet de renforcement des capacités des agents recensés (DGRH/DCAJ/DGSP/ DGPE)	%				50%	80%	100%
Textes juridiques élaborés proposant une nouvelle organisation	%				80%	100%	100%
Taux de réalisation de l'inventaire	%				50%	80%	100%

Source des données : DGPE/DCAJ/IGS/DGRH/DGSP

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux de réalisation du projet de renforcement des capacités des agents recensés. Ce projet concerne les agents recensés comme devant bénéficier d'une action de formation. Il s'agit des agents des entités DGRH, DCAJ, DGSP, DGPE

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'agents ayant bénéficié d'une action de formation (numérateur) et le nombre d'agents recensés dans les différentes entités (dénominateur)

Indicateur 2 : Textes juridiques élaborés proposant une nouvelle organisation juridique et structurelle (ensemble des textes législatifs et organigramme)

Mode de calcul : ratio entre le nombre de textes juridiques élaborés (numérateur) et le nombre de textes à élaborer (dénominateur)

Indicateur 3 : Taux de réalisation d'un inventaire

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'activités effectivement réalisées (numérateur) et le nombre d'activités prévues et programmées (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Evaluer les besoins de formation par direction générale et fixer les cibles d'évolution en termes de compétences.
- Formaliser les plans de formation correspondants des agents de la DGRH/DGSP/DCAJ/DGPE.
- Mettre en place le dispositif de formation et planifier les actions.
- Actualiser les textes organiques et les traduire opérationnellement.
- Déterminer les ressources humaines en adéquation avec la nouvelle organisation et les charges.
- Inventorier les besoins en vue d'améliorer les conditions de travail (état des locaux, bureaux, rangement des documents).
- Préparer un plan pluriannuel de réalisation, le budgétiser et programmer les opérations.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

SGG (expertise et validation des textes juridiques)
DGFP (expertise, conseil, production de référentiel, appui technique....)
Agence Française de Développement-AFD (appui technique et financier)

OBJECTIF N° 2 : Mettre en place un système d'information et de communication interne et externe du Ministère

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Résultat annuel 1 : Avoir audité le plan technique et organisationnel du système d'information existant du Ministère et évaluer les besoins de différents acteurs internes (services centraux, services déconcentrés, enseignants, élèves, les personnels d'appui) et externes (partenaires)

Résultat annuel 2 : Avoir réalisé un cahier des charges d'un système d'information du Ministère

Résultat annuel 3 : Avoir mis en place une réglementation relative au numérique

Résultat annuel 4 : Avoir mis en place l'intranet du système éducatif/internet/ portail web du Ministère

Résultat annuel 5 : Avoir mis en place une application uniformisée dédiée à la gestion de la vie scolaire

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancée de l'élaboration du système d'information du Ministère	%				100%		100%
Proportion d'entités câblées au réseau ministériel	%				40%	80%	100%
Taux de mise en place du système d'information	%				20%	60%	100%
Couverture de l'application de gestion de la vie scolaire	%				80%	100%	100%

Source des données : DCSI/DGSEN/DCAJ/IGS/SG

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Elaboration du système d'information du Ministère

Cet indicateur mesure le taux d'avancement des activités d'élaboration du système d'information, en particulier les activités liées à l'audit de l'existant, celles liées à la préparation du cadre juridique, celles relatives à la préparation du cahier de charges et des termes de références.

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'activités effectivement réalisées (numérateur) et le nombre d'activités prévues et programmées (dénominateur).

Indicateur 2 : Entités câblées au réseau ministériel (câblage réseau Fil Air/ Wifi des entités du Ministère)

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'entités câblées (numérateur) et l'ensemble des entités (dénominateur).

Indicateur 3 : Couverture de l'application de gestion de la vie scolaire. Il s'agit du logiciel de gestion des établissements scolaires communs et accessibles par les agents du Ministère pour le pilotage.

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'entités couvertes (numérateur) et le nombre d'entités total à couvrir (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Auditer, sur le plan technique et organisationnel, le système d'information actuel du Ministère
- Recueillir les besoins des différents services et des usagers pour l'élaboration du cahier de charges
- Mettre en place le cadre juridique numérique
- Programmer les opérations de mise en œuvre

- Réaliser ou améliorer le câblage réseau existant, réaliser le portail web
- Réaliser l'application de gestion nationale de la vie scolaire pour une meilleure communication inter établissement – Ministère – Parents d'élèves

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

ANINF : elle apporte expertise, conseil et appui technique à la DSCI

Conférence des Ministres de l'Education de l'Union Africaine (COMEDAF) : elle apporte un appui technique dans la mise en place des systèmes d'information et de gestion de l'éducation.

UNESCO : elle est sollicitée pour un appui technique et financier.

UNICEF : elle est sollicitée pour un appui technique et financier.

OBJECTIF N° 3 : Mettre en place la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences du Ministère

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Résultat annuel 1 : Réalisation du répertoire des métiers du Ministère

Résultat annuel 2 : 20% des fiches de postes disponibles du Ministère

Résultat annuel 3 : 50% d'agents ayant un dossier complet traité

Résultat annuel 4 : Durée de traitement d'un dossier administratif individuel par la DGRH (60 jours)

Résultat annuel 5 : Mise en place du système d'évaluation des agents du système éducatif

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement du répertoire des métiers du ministère	%				100%	100%	100%
Taux de mise en place des fiches de postes	%				20%	50%	100%
Taux de traitement des dossiers traités en une année	%				50%	80%	100%
Temps de traitement d'un dossier administratif individuel par la DGRH	jours				60 jours	45 jours	30 jours
Pourcentage d'agents évalués	%				20%	60%	100%

Source des données : DGRH/DCSI/DGSPP/IGS

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'avancement du répertoire des métiers du Ministère

- Cet indicateur mesure la réalisation et la mise à disposition de la liste des métiers du Ministère
- Mode de calcul : ratio entre le nombre d'activités effectivement réalisées (numérateur) et le nombre d'activités prévues et programmées (dénominateur).

Indicateur 2 : Taux de mise en place des fiches de postes

- Cet indicateur exprimé en % permet de suivre l'avancement de la définition des fiches de poste et de leur mise à disposition au sein du ministère
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de fiches de postes définis (numérateur) et le nombre total prévu de fiches de postes à établir (dénominateur).

Indicateur 3 : Taux de traitement des dossiers traités en une année

- Cet indicateur exprimé en % permet de suivre l'amélioration de la délivrance du service
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de dossiers effectivement traités (numérateur) et le nombre de dossiers en attente de traitement (dénominateur).

Indicateur 4 : Temps de traitement d'un dossier administratif individuel par la DGRH

- Cet indicateur exprimé en moyenne de jours rend compte des délais de traitement
- Mode de calcul : la moyenne est obtenue en rapportant le nombre total de jours (il correspond au nombre total de dossiers effectivement traités) au nombre total de dossiers en attente de traitement ou traités.

Indicateur 5 : Pourcentage d'agents évalués (prise en compte des besoins réels)

- Cet indicateur exprimé en % rend compte de l'étendue de la pratique d'évaluation.
- Mode de calcul : ratio entre le nombre d'agents évalués (numérateur) et le nombre d'agents identifiés (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre en place un répertoire des métiers du Ministère en se référant notamment à la Loi 20/92 portant sur le statut particulier du secteur éducation et en tenant compte des besoins et des métiers émergents
- Tenir compte de l'expérience des autres Ministères
- Mettre en place le processus de validation en associant les différents acteurs et partenaires du système éducatif
- Définir les modèles de fiches de postes
- Mettre en place le processus de rédaction et de validation de fiches de postes
- Cibler et prioriser en 2015 les fiches de postes à destination des services centraux.
- Tirer les enseignements de l'opération réalisée en centrale et préparer le déploiement de la méthode dans les services déconcentrés, programmer les opérations.
- Améliorer les processus de traitement des dossiers administratifs (repérage des points critiques et mise en place des actions d'amélioration)
- Mettre en place le dispositif d'évaluation par personnel
- Tester la mise en œuvre
- Réaliser la première séquence d'évaluation
- Former les agents évaluateurs
- Evaluer les acteurs du système éducatif

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

DGFP (expertise technique, fournitures de référentiel et modèle de fiche de poste)

ANINF (expertise technique et conseil, dans l'utilisation de l'application gestion de la vie scolaire)

OBJECTIF N° 4 : Renforcer le système d'évaluation des résultats produits par le système éducatif et de possibilités de planification

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Résultat annuel 1 : Avoir produit et validé les termes de références relatives à l'annuaire statistique et la carte scolaire intégrée

Résultat annuel 2 : Avoir produit et validé les termes de références relatives à la mise en place d'un dispositif national d'évaluation du système éducatif

Résultat annuel 3 : Avoir mis en place un dispositif fiable de délivrance de diplômes (organisation et délivrance des diplômes)

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Production et validation des termes de références d'un annuaire statistiques	unité				1	1	1
Production et validation des termes de références de la carte scolaire intégrée	unité				1	1	1
Production et validation des termes de références du dispositif national d'évaluation du système éducatif	unité				1	1	1

Process sécurisé de délivrance de diplôme d'enseignement général, technique et professionnel	nombre				7	7	7
Process sécurisé de délivrance des autres diplômes	nombre				6	6	6

Source des données : DCSI/DGEC/DGSP/P/DGETP/DGSEN

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Production et validation des termes de références d'un annuaire statistiques (présentation à la Direction Générale du Budget)

Mode de calcul : dénombrement

Indicateur 2 : Production et validation des termes de références de la carte scolaire intégrée (présentation à la Direction Générale du Budget)

Mode de calcul : dénombrement

Indicateur 3 : Production et validation des termes de références du dispositif national d'évaluation du système éducatif (présentation à la Direction Générale du Budget)

Mode de calcul : dénombrement

Indicateur 4 : Processus sécurisé de délivrance de diplôme d'enseignement général, technique et professionnel, il concerne chacun des diplômes, c'est-à-dire le CEP, le BEPC, le BAC Général, le BAC Technique, le BAC Professionnel, le CAP et le BEP.

Mode de calcul : nombre de diplômes pour lesquels un processus sécurisé a été établi.

Indicateur 5 : Processus sécurisé de délivrance des autres diplômes, il concerne chacun des diplômes autres que ceux de l'enseignement général, c'est-à-dire le CFIA, le CCEP, le CAPC, le CAPES, le CAPLT et le CAPCT.

Mode de calcul : nombre de diplômes pour lesquels un processus sécurisé a été établi.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Production et validation des termes de références

- Constituer une équipe spécifique par projet TDR
- Organiser et planifier le processus de rédaction et de validation des termes de références des différents projets

Processus sécurisé de délivrance de diplôme

- Constituer une équipe spécifique du projet de délivrance de diplômes
- Réaliser par diplôme un audit de processus en associant les acteurs en charge de la délivrance de diplôme et les partenaires concernés
- Etablir les conclusions opérationnelles et préparer les modalités d'application
- Mettre en œuvre les décisions du dispositif fiable de délivrance de diplômes

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

ANINF : elle apporte son expertise et son conseil, elle participe au comité du projet)

CONFEMEN : elle apporte un appui technique.

UNESCO : elle est sollicitée pour apporter un appui technique et notamment fournir les aspects comparatifs.

OBJECTIF N° 5 : Développer la relation client-fournisseur en initiant la démarche "qualité de service" dans le programme

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel 1 : Avoir défini un périmètre de la démarche « qualité de service » à 100%

Résultat annuel 2 : Avoir mis à disposition un manuel de procédures internes client fournisseur et les normes de qualité à 40% dans les fonctions supports (DGRH, DGPE, DGEC, DGSP/P, DGAPL, DGOSU, IGS)

Résultat annuel 3 : Avoir mis en œuvre la démarche qualité dans les services centraux

Résultat annuel 4 : Avoir assuré la formation des utilisateurs à 20 % dans un des quatre programmes
 Résultat annuel 5 : Avoir réalisé les missions de contrôle et d'évaluation à 20 % dans un des programmes

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Définition du périmètre de la démarche qualité de service	%				100%	100%	100%
Elaboration de manuels de procédures et les normes de qualité auprès des fonctions supports DGRH, DGPE, DGEC, DGSP, DAPL, DGOSU, IGS	%				20 %	60 %	100 %
Mise à disposition d'un référentiel de qualité de service auprès des fonctions supports DGRH, DGPE, DGEC, DGSP, DAPL, DGOSU, IGS	%				20%	60%	100%
Formation des agents des fonctions supports DGRH, DGPE, DGEC, DGSP, DAPL, DGOSU, IGS à la démarche qualité	%				20 %	60 %	100 %
Mise en œuvre de la démarche qualité de service auprès des services centraux	%				20%	60%	100%
Déploiement du dispositif de contrôle qualité dans les services déconcentrés	%				5%	20%	60 %

Source des données : IGS /DCAJ/DCSI/SG

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Définition du périmètre de la démarche qualité de service (production du document final)
 Mode de calcul : taux de réalisation du document

Indicateur 2: Evolution de l'élaboration de manuels de procédures et les normes de qualité auprès des fonctions supports DGRH, DGPE, DGEC, DGSP, DAPL, DGOSU, IGS
 Mode de calcul : ratio entre le nombre de manuels de procédures réalisés (numérateur) et l'ensemble des fonctions supports (dénominateur).

Indicateur 3 : Mise à disposition d'un référentiel de qualité de service auprès de services des fonctions supports DGRH, DGPE, DGEC, DGSP, DAPL, DGOSU, IGS
 Mode de calcul : ratio entre le nombre de référentiels réalisés (numérateur) et l'ensemble des fonctions supports (dénominateur).

Indicateur 4 : Formation des agents des fonctions supports DGRH, DGPE, DGEC, DGSP, DAPL, DGOSU, IGS à la démarche qualité
 Mode de calcul : ratio entre le nombre d'agents formés (numérateur) et le nombre total d'agents identifiés des fonctions supports (dénominateur).

Indicateur 5 : Mise en œuvre de la démarche qualité de service auprès des services centraux
 Mode de calcul : ratio entre le nombre services centraux disposant de la démarche (numérateur) et le nombre total de services centraux (dénominateur).

Indicateur 6 : Déploiement du dispositif de contrôle qualité dans les services déconcentrés
 Mode de calcul : ratio entre le nombre services déconcentrés disposant de la démarche (numérateur) et le nombre total de services déconcentrés (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Démarche qualité de service

- Constituer l'équipe projet
- Organiser des ateliers sur les points d'amélioration avec les agents des fonctions supports et croiser les propositions dans les ateliers réunissant les agents de direction
- Définir le périmètre de la démarche qualité de service (points à prioriser, domaines à couvrir, critères de qualité...)

- Préciser le protocole de mise en place de la démarche qualité de service et faire le choix des services où initier la démarche
- Programmer les opérations : initialisation de la démarche, déploiement de la démarche

Manuel de procédures et normes de qualité

- Constituer l'équipe projet
- Définir un protocole de travail
- Mettre en œuvre le protocole dans une première fonction support
- Organiser les travaux avec les services de la fonction
- Formaliser les procédures
- Valider le manuel des procédures
- Préparer le référentiel
- Organiser des actions de vulgarisation auprès des agents (former des formateurs et organiser des actions de sensibilisation)
- Capitaliser et préparer les opérations pour les prochains manuels
- Déployer la méthode dans les autres fonctions supports
- Déterminer le contrôle qualité et les règles de mise en œuvre

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

ANINF : elle prépare l'informatisation des procédures.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015
11.465.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	114 568 700	114 568 700	114 568 700	114 568 700
2:dépenses de personnel	32 340 000,00	32 340 000	32 340 000,00	32 340 000
3:dépenses de biens et services	82 228 700,00	82 228 700	82 228 700,00	82 228 700
11.465.2:Coordination administrative	102 842 398 371	102 863 698 371	102 842 398 371	102 863 698 371
2:dépenses de personnel	102 125 691 000,00	102 125 691 000	102 125 691 000,00	102 125 691 000
3:dépenses de biens et services	702 226 871,00	723 526 871	702 226 871,00	723 526 871
4:dépenses de transfert	14 480 500,00	14 480 500	14 480 500,00	14 480 500
Total pour le programme : 11.465:Pilotage et Soutien à la politique de l'éducation nationale	102 956 967 071,00	102 978 267 071	102 956 967 071,00	102 978 267 071

(3)Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.

(4)FDC : fonds de concours (article 31 de la LOLFEB)

ADP : attributions de produits (article 32 de la LOLFEB)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Effectifs			Total
			Répartition prévisionnelle 2015			
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4		24 769	252	651	252	24 951
Solde forfaitaire globale (s1)						
Catégorie A (s2)		8 327	138	320	182	8 509
Permanents		8 327	138	320	182	8 509
Non permanents						
Catégorie B (s3)		12 664	103	331	228	12 892

Emplois de l'administration	Effectifs					Total
	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			
Permanents		12 664	103	331	228	12 892
Non permanents						
Catégorie C (s4)		3 778	11	0	- 11	3 767
Permanents		3 778	11	0	- 11	3 767
Non permanents						
Main d'œuvre non permanente (t)		292	2	14	12	304
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t		25 061	254	665	264	25 472

NB : les emplois de 2013 n'ont pas été renseignés

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	24 769		24 951		399	
Solde forfaitaire globale (s1)						
Catégorie A (s2)	8 327		8 509		182	
Permanents	8 327		8 509		182	
Non permanents						
Catégorie B (s3)	12 664		12 892		228	
Permanents	12 664		12 892		228	
Non permanents						
Catégorie C (s4)	3 778		3 767		- 11	
Permanents	3 778		3 767		- 11	
Non permanents						
Main d'œuvre non permanente (t)	292		304		12	
Emplois des opérateurs (u)	-		-	-	-	-
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	-		-	-	-	-
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	-		-	-	-	-
Total pour le programme (v) = s + t + u	-		25 472		411	

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1		0	0	0	

Justifications :

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Organisation de la conférence des ministres de l'Education, membres de la Francophonie		150 000 000	Réunions préparatoires : logistique, hébergement, restauration des experts et officiels Logistique de la Conférence
	Fournitures de manuels scolaires		263 900 000	EDIG impayé Convention n°13/03 70 du 30 décembre 2013 Facture n°50004/13 du 30 janvier 2013 (203602000), Facture n°50002/13 du 30 janvier 2013 (363635374), (453395000)
	Journal du Parlement Français		22 900 000	Facture n°AV813-1 du 15 mai 2014
	Gardiennage des établissements scolaires		171 234 000	Convention prestation 2007-2008 et 2011-2014 avec J.E. CONSULTING SECURITE
	Organisation autres examens et concours		104 221 571	Organisation des examens spéciaux : concours d'entrée dans les établissements publics
Total			748 355 571	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Maintenance du parc informatique des cyber classes du NEPAD		59 000 000	Poursuite du programme e-éducation cf. n°001385/MENESRSIC/SG/DGPE/DP I du 21 octobre 2011; lettre 639/PR/ANINF/DG du 01 mars 2012 cf. Rapport de mission du 11/07/2011
Total			59 000 000	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total			0	
Total Global			784 455 571	

Justifications :

Organisation de la conférence des ministres de l'Education, membres de la Francophonie

Réunions préparatoires, logistique, hébergement, restauration des experts et officiels.

- **Location des chapiteaux** (travaux) 1 jours x 3x 18000 000= 54000000
- **Location des chapiteaux** (restauration) 1 jours x 3x 7000 000= 21000000
- **Hébergement** 30 personnes x 3 jours x120000 = 10 8000 000
- **Cocktail d'ouverture**
 - Menu cocktail 600x 9500 = 5 7000 00
 - Open bar 600x 6500 = 3 900 000
 - Champagne 30 x 50000 = 15000 00
- **Conférence**
 - Pause café matinée (400x 3 jours)= 1200 x 4 500= 5 400 000
 - Pause café après midi (400x 3 jours) 1200x 4500 = 5400 000
 - Logistique et service (400x 3 jours) 1200x 3 5000 = 42 00 000
 - Déjeuner avec Soft drink (400x 3 jours) 1200 x 20000= 24 000 000
 - Logistique et Service (400x3 jours) 1200 x 7500 = 9000 000
 - Menu Cocktail 500 x 9500 = 4 750 000
 - Open Bar 500 x 6500= 3 250 000
 - Champagne 30 x 50000= 1500 000
- **Logistique et service** 500 x 3000 = 1500 000

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages				
Total				
2. Transferts aux collectivités locales				
Total				
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité				
Total				
Cotisations internationales	Cotisations internationales CONFEMEM		0	Lettre SG CONFEMEN n°14-096/STP du 7 février 2014
	ADEA		0	Arriérés de la cotisation ADEA : 10 000 000 - Lettre du Président de l'ADEA Référence ADEA-D/2014/043 Cotisation ADEA 2015 : 6 000 000
	UNESCO		14 480 000	Cotisation UNESCO pour l'ensemble du ministère
Total			14 480 000	
Total Global			14 480 000	

Justifications :

Les cotisations concernent l'ensemble du ministère. Elles représentent un engagement du Gabon. Leur paiement est requis pour accéder aux prestations de conseil et d'expertise de ces organismes internationaux

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Financement de l'étude de définition (fonds centralisé 2015) (Oui / Non)	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Acquisition d'un logiciel de gestion des établissements scolaires			1 252 087 200	197 542 800		0
Projet de mise en place d'un système d'information du ministère			1 920 000 000	35 000 000		0
Total global			3 172 087 200	245 542 800	0	0

Justifications :

Acquisition d'un logiciel de gestion des établissements scolaires

Projet inscrit en 2011, convention n°001/MENESRI/DGPE/2011,

- avec un début d'exécution financière de 197 542 800 (cf. ordre de virement de la CDC du 29/10/2012)
- et d'exécution physique (cf. site pilote Raymond BOUCKAT, [http://41.159.142.218/xgest/code/my home/](http://41.159.142.218/xgest/code/my%20home/))

Projet de mise en place d'un système d'information du ministère

Poursuite du projet e-éducation,

Acquisition des moyens logistiques : 1 000 000 FCFA

- 8 PC+onduleur+anti-virus 7.200.000 (8 X 900.000)
- Un(1) photocopieur imprimante réseau 2 800.000 (1 X 2.800.000)

Décomposition budgétaire du projet

1. Audit technique et organisationnel du SI du ministère (15 000 000 FCFA)

- Organisation d'un séminaire de formation des auditeurs: 7 jours
 - Cabinet d'expertise pour la formation : 5.000.000 fcfa
 - Ateliers de formation de 21 ressources 2.000 fcfa pendant 7 jours : 294.000 fcfa (21 X 2.000 X 7)
- Production des guides de collecte de données: 7 jours
 - Ateliers de formation de 21 ressources 2.000 fcfa pendant 7 jours : 294.000 fcfa (21 X 2.000 X 7)
 - Impression de 4000 questionnaires (établissements et administration : 3 000 000 fcfa ;
- Campagne de collecte de données 7 jours :
 - Frais de mission et déplacement dans les 9 provinces : 15 295 000 fcfa= 19pers x 7j x 115.000
- Elaboration et validation du rapport d'audit (séminaire de 7 jours):
 - Traitement des données : 10.000.000 fcfa
 - Atelier de formation de 20 opérateurs de saisie à 10.000 fcfa pendant 10 jours : 2.000.000 fcfa (20X10.000X10)

2. Recueillir les besoins des différents services et des usagers pour l'élaboration du cahier de charges (35.000.000 FCFA) :

- Séminaire de formation des enquêteurs (7j) :
 - Cabinet d'expertise pour la formation : 5.000.000 fcfa
 - Ateliers de formation de 21 ressources 2.000 fcfa pendant 7 jours : 294 000 fcfa (21 X 2.000 X 7)
 - Atelier préparatoire et validation des questionnaires : 2.000.000 fcfa;
- Campagne de collecte
 - frais de mission et déplacement dans les 9 provinces : 15 295 000= 19pers x 7j x 115. 000
- Elaboration et validation du cahier de charges (séminaire de 7 jours):

- Traitement des données : 10.000.000 fcfa
- Atelier de formation de 20 opérateurs de saisie à 10.000 fcfa pendant 10 jours : 2.000.000 fcfa (20X10.000X10)

3. Mise en place du cadre juridique numérique (60 000 000 FCFA)

- Acquisition des textes juridiques:
 - Mise en place d'une équipe
 - Cabinet d'expertise pour la formation : 5.000.000 fcfa
 - Atelier préparatoire pendant 3 jours : 2.000.000 fcfa
 - Frais de déplacement : 2.000.000 fcfa
 - Traitement des données : 10.000.000 fcfa
- Séminaire de validation de 3 jours:
 - 24 000 000 fcfa=3x4.000 pers (établissements et administration) x2.000
 - Production et diffusion du manuel de procédures:
 - Atelier de formation de 20 opérateurs de saisie à 10.000 fcfa pendant 10 jours : 2.000.000 fcfa (20X10.000X10)
 - Contrôle et enregistrement de textes avant saisie : 3.000.000 fcfa;
 - Saisie de textes : 5.000.000 fcfa
 - Atelier d'analyse des données juridiques : 5.000.000 fcfa.
 - Elaboration et diffusion du manuel : 8.000.000 fcfa

4. Réalisation/amélioration du câblage du réseau existant et réalisation du portail web (1 800 000 000 FCFA)

- Inventaire des sites (mission de 7 jours):
 - Atelier préparatoire et validation des questionnaires : 2.000.000 fcfa;
 - Impression de 4000 questionnaires (établissements et administration) : 3 000 000 fcfa ;
 - Frais de mission et déplacement dans les 9 provinces : 15 295 000= 19pers x 7j x 115 000 pour le recueil des besoins
 - Contrôle et enregistrement des questionnaires : 5.000.000 fcfa;
 - Saisie de questionnaires : 7.000.000 fcfa
- Etat de besoins en câblage:
 - Atelier d'analyse de l'état des lieux : 5.000.000 fcfa.
 - Traitement des données : 100.000.000 fcfa
 - Atelier de formation de 20 opérateurs de saisie à 10.000 fcfa pendant 10 jours : 2.000.000 fcfa (20X10.000X10)
- Etat de besoins pour le Portail :
 - Frais de mission et déplacement dans les 9 provinces : 15 295 000= 19pers x 7j x 115 000 pour le recueil des besoins
 - Atelier d'analyse de l'état des lieux : 5.000.000 fcfa.
 - Traitement des données : 100.000.000 fcfa
 - Atelier de formation de 20 opérateurs de saisie à 10.000 fcfa pendant 10 jours : 2.000.000 fcfa (20X10.000X10)
- Conception et réalisation du câblage : 1 000 000 000
- Conception et réalisation du portail web : 550 000 000

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Quantité demandée				Dépenses proposées			
		Grosses réparations	Renouvellement	Développement	Total	Grosses réparations	Renouvellement	Développement	Total
Type 1 : Moyens roulants									0
Equipement 1.1 Véhicule de fonction				9	9			304 000 000	0
Equipement 1.2 Véhicule de service				9	9			144 000 000	0
Equipement 1.3 Véhicule de liaison				25	25			375 000 000	0

Justifications :

L'acquisition de ces véhicules doit permettre d'améliorer les conditions de travail

La dotation prévue des 43 véhicules par direction est la suivante :

- Cabinet Ministre: 02 véhicules (40 000 000 x2)
- SG: 03 véhicules de fonction et 05 pour les besoins de service (35 000 000 x3 +18 000 000x5)
- IGS: 02 véhicules de fonction et 03 pour les besoins de service (35 000 000 x2 +18 000 000x2)
- DCAJ: 01 véhicule (18 000 000)
- DAP: 01 véhicule (24 000 000)
- ENIF: 01 véhicule (25 000 000)
- Chef de circonscription: 24 véhicules (15 000 000x24)
- Service courrier : 01 véhicule (15 000 000)

AUTRES DEPENSES

Ce programme ne dispose pas d'autres dépenses